

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

**Pour le territoire du Pôle
d'Équilibre Territorial et Rural de
la Vallée de l'Aude**

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Article 1 – Diagnostic territorial et identification des enjeux.....	4
1.1. Présentation du territoire signataire.....	4
1.2. Enjeux identifiés.....	5
1.3. Orientations stratégiques.....	5
Article 2 – Modalités d’exécution du contrat.....	5
2.1. Intégration des contractualisations et programmes existants.....	5
.....	6
2.2. Actions de coopération inter-territoriale.....	6
2.3. Fonctionnement du contrat.....	6
Article 3 – Modalités d’accompagnement en ingénierie du contrat et des projets.....	7
Article 4 – Engagements des partenaires.....	7
4.1. Dispositions générales concernant les financements.....	7
4.2. Le territoire signataire.....	8
4.3. L’État, les établissements et opérateurs publics.....	8
4.4. Engagements du département.....	9
4.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	9
4.6. Maquette financière.....	10
Article 5 – Gouvernance du CRTE.....	10
5.1. Le comité de pilotage.....	10
5.2. Le comité technique.....	10
5.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	11
Article 6 – Suivi et évaluation du CRTE.....	11
Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	12
Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	12
Article 9 – Résiliation du CRTE.....	12
Article 10 – Traitement des litiges.....	12
Annexe 1 : Orientations stratégiques, Objectifs et Actions.....	14
Annexe 2 : Fiches actions.....	16
.....	36
Annexe 3 : Les enjeux du Projet de Territoire.....	60
Annexe 4 : État des programmes existants ou en cours.....	64
Annexe 5 : Contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs.....	65

ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude

Représenté par son Président, Monsieur Pierre DURAND, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09/12/21,

Ci-après désigné par « le PETR »,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Thierry BONNIER, préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le département de l'Aude,

Représenté par Madame Hélène SANDRAGNÉ, présidente du conseil départemental,

Ci-après désignée par « Le département » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Une convention d'initialisation d'engagement dans une démarche d'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique a été signée le 7 septembre 2021.

A travers cette convention les cosignataires se sont engagés à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre du CRTE seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Article 1 – Diagnostic territorial et identification des enjeux

1.1. Présentation du territoire signataire

Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire du PETR de la Vallée de l'Aude s'étend sur une superficie de 1.717 km². Sa population totale compte près de 42.600 habitants en 2021 (*population légale de l'INSEE au 1^{er} janvier 2021*).

La Vallée de l'Aude se situe dans la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, à l'ouest du Département de l'Aude, au sud du Carcassonnais, limitrophe avec l'Ariège à l'ouest et les Pyrénées-Orientales au sud-est.

En 2021, le PETR de la Vallée de l'Aude rassemble 137 communes regroupées au sein de deux Communautés de communes : celle du Limouxin au nord avec une superficie de 791 km², une population de plus de 28.400 habitants, rassemblant 76 communes ; celle des Pyrénées Audoises au sud avec une superficie de 926 km², une population de 14.150 habitants, rassemblant 61 communes.

Les communes du territoire se répartissent dans cinq bassins de vie déterminés par l'INSEE, à cheval sur plusieurs communautés de communes du périmètre ou extérieur à lui : Bassins de vie de Quillan, Limoux, Espérasa, et Carcassonne dans l'Aude, Lavelanet et Mirepoix en Ariège.

Ces bassins de vie ne doivent pas obérer les micro-territoires qui restent des bases importantes pour la compréhension, le fonctionnement, et l'évolution du territoire.

Traversée par le Fleuve Aude, longée par la route départementale 118 dans l'axe de Carcassonne à Perpignan, ce territoire allie un caractère à la fois vallonné et montagneux, ouvert sur les départements voisins de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La Vallée de l'Aude se situe au quasi centre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Le territoire se trouve sous influence de plusieurs pôles urbains : principalement Carcassonne pour le nord de la Vallée de l'Aude, Perpignan pour le sud-est, mais également des métropoles de Toulouse, Montpellier, et dans une certaine mesure Barcelone.

Il se caractérise également par de fortes disparités entre sa partie sud et sa partie nord (mais également au sein même de chacun de ces territoires), au niveau de sa démographie, de ses activités et des services qu'il offre à sa population.

1.2. Enjeux identifiés

Le projet de territoire est un document politique fédérateur qui permet la déclinaison d'une vision du territoire en démarches opérationnelles.

Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.

Le PETR de la Vallée de l'Aude a travaillé son projet de territoire au cours de l'année 2018 et a permis d'identifier les enjeux majeurs pour son territoire. Il a été validé à la fin de l'année 2018, et reste, en grande partie, toujours d'actualité (cf annexe 3).

1.3. Orientations stratégiques

Sur la base des enjeux identifiés par les territoires et par l'État, des orientations stratégiques sont définies par le présent contrat. La mise en œuvre d'actions tendant à l'atteinte des objectifs ainsi fixés doit permettre aux territoires, à la fin de la durée du présent contrat, de répondre à ces enjeux.

Les orientations stratégiques arrêtées dans ce cadre sont les suivantes :

Orientation 1 : Conforter l'attractivité du territoire par son aménagement et son développement

Cette orientation se décline en trois objectifs :

- ✓ Faire émerger une identité et développer la visibilité du territoire
- ✓ Structurer un réseau de services performants, innovants et décarbonés
- ✓ Améliorer l'accès au territoire en réduisant son impact carboné et en maintenant la qualité de vie

Orientation 2 : Valoriser et développer les activités économiques porteuses d'avenir

Cette orientation se décline également en trois objectifs :

- ✓ Faire émerger un tourisme « 4 saisons »
- ✓ Préparer l'avenir du monde agricole, viticole et forestier dans un contexte de changement climatique
- ✓ Accompagner les projets publics et privés principalement dans les domaines énergétique et écologique

Ces orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, auxquels sont associés des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant

Article 2 – Modalités d'exécution du contrat

2.1. Intégration des contractualisations et programmes existants

Les conventions et contrats préexistants élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et pourront être intégrés progressivement dans le CRTE. Les modalités d'articulation entre ces contrats et le CRTE seront précisées par avenant (cf. état des programmes existants ou en cours en annexe 4).

2.2. Actions de coopération inter-territoriale

Des actions de coopération entre territoires pourront être définies pour compléter la dynamique du CRTE et notamment :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions des parties au présent contrat ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande ;
- Mutualiser des moyens.

2.3. Fonctionnement du contrat

En établissant et en signant le présent contrat, les parties signataires s'engagent à faire converger l'ensemble des projets portés à l'échelle de leurs territoires respectifs vers l'atteinte des objectifs qu'ils se fixent. Ces projets, dont la maturité et le caractère structurants varieront nécessairement, sont tous également suivis et accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

Au cours de l'exécution du contrat, ce suivi est assuré conformément aux stipulations suivantes :

- ✓ les porteurs de projets portent leurs projets à la connaissance des parties au présent contrat en début d'année civile ;
- ✓ les projets ainsi recensés font l'objet d'un premier examen, au cours du premier semestre de l'année, par l'ensemble des partenaires réunis dans le comité technique prévu à l'article 5 ; cet examen a pour but d'orienter les porteurs de projets vers les solutions d'ingénierie les plus adaptées, d'identifier les projets les plus structurants à l'échelle du territoire et de favoriser la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- ✓ les projets finalisés font ensuite l'objet d'un second examen par les partenaires, réunis dans le comité technique prévu à l'article 5, afin de vérifier la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;

- ✓ à la fin de l'année civile, et selon les modalités et délais fixés par l'État et le conseil départemental de l'Aude, l'ensemble des projets fait l'objet d'un dépôt d'une demande de financement sur la plateforme dédiée.

Des actions et projets structurants pour les territoires impliqués ou présentant une valeur d'exemple en termes de respect des objectifs du contrat seront listés dans des fiches « projets » et des fiches « actions » annexées au présent contrat (cf. annexe 2). L'annexe dédiée pourra être complétée régulièrement de nouvelles fiches et a ainsi vocation à évoluer sur la durée de vie du contrat.

L'inscription formelle des actions structurantes dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Ces actions peuvent être inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle détaillant la participation de l'ensemble des partenaires, laquelle a également vocation à être révisée sur une base annuelle.

Article 3 – Modalités d'accompagnement en ingénierie du contrat et des projets

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes. À l'échelle du Département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, services du département, agence technique départementale, CAUE, EPCI, autres partenaires...), l'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- ✓ la mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- ✓ la mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- ✓ la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

Article 4 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements éventuellement inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont éventuellement inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du PETR de la Vallée de l'Aude assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Pour le contrat concernant deux EPCI, ceux-ci s'engagent à rechercher la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un ou plusieurs interlocuteurs, responsables du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par le territoire signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage, à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- ✓ L'Agence de la transition écologique peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- ✓ La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- ✓ Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes, des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

4.4. Engagements du département

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales et acteur des transitions écologique et numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE pour les projets proposés. Il sera attentif à la prise en compte de ses enjeux prioritaires précisés dans un contrat cadre dans les projets proposés. Il pourra intervenir en termes d'ingénierie, de financement mais également en tant qu'acteur de projets mutualisés ou co-construits.

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département s'engage à contribuer et soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets associent le Département en amont des projets puis déposent un dossier complet auprès de ses services et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. Le département formalisera cet accompagnement dans le cadre d'un contrat pour chaque projet retenu.

Le département, via ses règlements d'aides aux tiers ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du département.

4.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- ✓ Des crédits du plan France relance ;
- ✓ Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- ✓ Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- ✓ Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;

- ✓ L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et du territoire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet, du Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude, et de la Présidente du Département de l'Aude.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du PETR de la Vallée de l'Aude, des deux Communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises, du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, et du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Il siègera au moins une fois par an. Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

La gouvernance du CRTE pourra intégrer d'autres signataires dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration, la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

5.2. Le comité technique

Des comités techniques chargés de préparer les programmes opérationnels du CRTE et de suivre la mise en œuvre des fiches « actions » et « projets » se réuniront régulièrement.

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions (composition en annexe 6). Il associe systématiquement les services du département.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des projets mentionnés à l'article 2 ;
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ✓ La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- ✓ Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.
- ✓ La gouvernance du contrat s'articulera, selon les domaines de compétences respectifs des signataires, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 6 – Suivi et évaluation du CRTE

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, de transition écologique et de cohésion territoriale.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de l'équipe projet. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 9 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Narbonne, le 17 décembre 2021

Le préfet de l'Aude

La présidente du conseil
départemental de l'Aude

Thierry BONNIER

Hélène SANDRAGNÉ

Le président du PETR de
la Vallée de l'Aude

En présence du président de la
CC des Pyrénées audoises

Pierre DURAND

Francis SAVY

En présence de Mme Catherine BOSSIS,
représentant Mme Carole DELGA, présidente
du conseil régional d'Occitanie

SOMMAIRE DES ANNEXES

<u>Annexe 1</u> : Orientations stratégiques, Objectifs et Actions	14
<u>Annexe 2</u> : Fiches actions	16
<u>Annexe 3</u> : Les enjeux du Projet de Territoire	63
<u>Annexe 4</u> : État des programmes existants ou en cours	67
<u>Annexe 5</u> : Contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs	69
<u>Annexe 6</u> : Composition du Comité de Pilotage et du Comité Technique	71

ANNEXES

Annexe 1 : Orientations stratégiques, Objectifs et Actions

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	N° ACTION	ACTIONS
CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR SON AMÉAGEMENT ET SON DÉVELOPPEMENT	FAIRE ÉMERGER UNE IDENTITÉ ET DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE	1.1.1	Améliorer la visibilité du territoire en développant la communication et le marketing territorial
		1.1.2	Renforcer la dynamique culturelle et événementielle, créatrice d'identité du territoire
		1.1.3	Valoriser, aménager et protéger les sites naturels exceptionnels du territoire
	STRUCTURER UN RÉSEAU DE SERVICES PERFORMANTS, INNOVANTS ET DÉCARBONNÉS	1.2.1	Conforter les principaux pôles de proximité et assurer la présence et la qualité de services modernisés sur le territoire
		1.2.2	Améliorer les services de santé de proximité par l'action du Contrat Local de Santé (CLS)
		1.2.3	Préserver, conforter, développer les formations sur le territoire, et les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
	AMÉLIORER L'ACCÈS AU TERRITOIRE EN RÉDUISANT SON IMPACT CARBONNÉ ET EN MAINTENANT LA QUALITÉ DE VIE	1.3.1	Faciliter les déplacements sur le territoire en interne comme en externe
		1.3.2	Bénéficier d'une meilleure accessibilité au numérique et à la téléphonie mobile
		1.3.3	Disposer de ressources suffisantes en alimentation et de traitement en eau, en assurant la gestion des risques d'inondations
		1.3.4	Disposer d'un parc de logements adapté et rénové

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	N° ACTION	ACTIONS
VALORISER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PORTEUSES D'AVENIR	FAIRE ÉMERGER UN TOURISME "4 SAISONS"	2.1.1	Renforcer qualitativement l'offre éco-touristique du territoire en hébergement, la diversifier et assurer sa montée en gamme
		2.1.2	Renforcer l'offre de loisirs
		2.1.3	Utiliser le Tourisme pour soutenir l'agriculture et générer de nouveaux débouchés aux productions locales
	PRÉPARER L'AVENIR DU MONDE AGRICOLE, VITICOLE ET FORESTIER DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	2.2.1	Mettre en œuvre une stratégie locale de développement agricole et viticole durable à l'échelle de la Vallée de l'Aude
		2.2.2	Assurer une alimentation locale et de qualité par la mise en œuvre du projet alimentaire territoriale (PAT) de la Vallée de l'Aude
		2.2.3	Dynamiser la filière bois par l'action de la Charte Forestière
	ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS PRINCIPALEMENT DANS LES DOMAINES ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	2.3.1	Impulser des constructions et aménagements durables
		2.3.2	Poursuivre la politique de réduction de production de déchets, et d'optimisation du tri et favoriser l'économie circulaire
		2.3.3	Elaborer une stratégie à l'échelle du CRTE pour favoriser le développement d'énergies renouvelables portées par les acteurs publics et privés participatifs, créant de la valeur sur le territoire
		2.3.4	Améliorer l'offre d'accueil d'entreprises et se donner notamment plus d'opportunités de développement de nouvelles industries

Annexe 2 : Fiches actions

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

Enjeu démographique et économique

Si la population a régulièrement augmenté entre 1968 et 2008, ce n'est plus le cas depuis l'année 2008 avec un taux d'évolution annuel négatif d'environ 0,4% par an sur l'ensemble du périmètre CRTE. En 2018, le territoire comptait 41 397 habitants. Notons que le solde migratoire reste légèrement positif (0,27% entre 2013 et 2018) mais qu'il ne compense pas un solde naturel en forte baisse (- 0,69% sur la même période). Cela s'explique en partie par un vieillissement marqué de la population sur le territoire : en 2018, pour 100 jeunes de moins de 20 ans, on comptabilisait 165 personnes de plus de 65 ans, et cette tendance s'accroît depuis plus de 10 ans.

Par ailleurs, en matière de création d'entreprises, le territoire connaît un taux de 15,6 % en 2019, proche de la moyenne nationale. Pour autant, avec 97,5% d'entreprises de moins de 10 salariés, ces créations d'entreprises ne génèrent pas suffisamment d'emplois offerts pour les 23 000 actifs du territoire, créant un fort taux de chômage de 17% en 2018.

La Haute Vallée de l'Aude est historiquement un territoire d'industrie et d'agriculture. Son positionnement est d'ores et déjà marqué. Nonobstant, le contexte sanitaire a appuyé une réappropriation de cette identité par les habitants. L'identité est plurielle mais nécessite un positionnement thématique.

Ainsi, l'enjeu de l'attractivité du territoire est fort. Si l'objectif final est d'attirer et de pérenniser des populations, notamment jeunes actifs, sur le territoire, les participants réunis lors de l'élaboration du CRTE ont convenu que l'attractivité doit être travaillée de manière globale, en incluant 3 cibles : les touristes, les entreprises, les habitants.

Un Marketing Territorial jusqu'ici abordé par le volet touristique

A ce jour, de nombreuses démarches ont été effectuées auprès de la cible « touristes », avec une approche marketing « Limoux : Terre de mystères et légendes ». Il s'agit d'une première expérience du territoire en matière de marketing territorial. Par ailleurs, toujours sur le plan du tourisme, des actions de labellisation territoriales existent : Programme d'actions Vignobles et découvertes Limoux, Vignoble d'Histoire et de Légende. Des actions spécifiques sont aussi menées sur le secteur particulier des sports de pleine nature (GRC, Rando Razès, Randos Patrimoine, tour des villages, rando raquettes, camuraquette, label VTT FFC, Label tourisme et handicap de nos offices de tourisme, station pêche ...).

Le tourisme est donc une des portes d'entrées principale sur le territoire, qui permet à la fois de générer de l'activité économique, mais aussi de mieux le promouvoir auprès de potentiels nouveaux arrivants. Un enjeu particulier réside dans la préservation, la diversification et la modernisation des lieux d'accueil du public (OTSI, musées, ...). Citons notamment : les musées de Limoux (musée des automates, musée Petiet, musée du piano, musée de l'imprimerie), l'institut des Arts du masque, le musée des Dinosaures, le musée du Quercorb, le musée de la Chapellerie, ainsi que le projet de maison de Nostradamus. Les offices de tourisme et bureaux d'information tourisme sont aussi des portes d'entrées essentielles et parfois y sont adossées des boutiques de producteurs (Axat, Maison de la montagne).

Notons que des communes sont aussi dans des démarches de label : Station Verte, Plus Beaux Détours de France (PBDF)... La faisabilité des positionnements est encore à travailler : mobilité, numérique, signalétique, ...)

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Favoriser les bonnes pratiques écologiques dans les villes et villages du territoire (zéro phyto, Station Verte ...) et s'appuyer dessus en matière de promotion
- Créer des produits touristiques en réseaux en améliorant l'accessibilité et la mobilité sur le territoire : navettes, train, vélos électriques, trame verte
- Préserver les paysages qui constituent une des valeurs fortes du territoire

Du point de vue économique :

- Augmenter l'attractivité
 - vers de nouveaux acteurs économiques, de nouvelles entreprises et habitants
 - vers le tourisme d'affaires
 - vers les télétravailleurs
- Augmenter les retombées économiques pour les acteurs du tourisme grâce à la notoriété et à la qualité de la prestation

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser l'image du territoire auprès des habitants, en tant que cible
- Faire de l'inclusif un vecteur d'attractivité
- Créer du lien grâce aux labels et l'animation du territoire, renforcer la coordination entre acteurs du développement local
- Améliorer le cadre de vie grâce aux démarches labels

Contenu de la mesure :

- Coordonner les labels existants et leur complémentarité (diversifier les entrées et favoriser les liens communs).
- Concevoir des circuits thématiques d'après les positionnements forts et les penser en tant que produits thématiques
- Harmoniser la communication des acteurs du territoire : institutionnels, entreprises, sites touristiques
- Appuyer sur les positionnements forts (animation et promotion) :
 - Territoire à forte qualité environnementale
 - Patrimoine, avec accent Terre de Mystères et de Légendes
Agritourisme et Cénotourisme, via Vignobles et Découvertes
Activités de Pleine Nature (APN), via sites « nature » : Bugarach, espace VTT labellisé FFC, station pêche quillan, randos incontournables labyrinthe vert, route des sapins, forêt de callong, etc ...
 - Événementiels
 - Eau/thermalisme
 - Famille (mise en tourisme refuge famille de l'Ourthizet, jeux de pistes et d'orientation pour les familles et enfants sur nos sentiers phares...)
 - Sites CCPA (comme Camurac, château de Puilaurens...)
- Diversifier les discours et les entrées du marketing territorial au-delà du tourisme (nouveaux habitants, entreprises) et travailler à l'appropriation des habitants pour favoriser l'attractivité de la destination.
- Moderniser les lieux d'accueil du public « touriste », et leur donner une fonction de porte d'entrée du territoire, au-delà de l'information touristique

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE) :

- Etat, Région, Département
- EPCI, notamment par les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) et les points d'informations touristiques
- PNR
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture
- SCIC SAPIE
- Tissu économique, Tissu associatif

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

- Fréquentations touristiques
- Nouveaux arrivants, indicateurs de renouvellement de population
- Taux de création d'entreprises

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

Un territoire anciennement industrialisé, soumis à la désertification en milieu rural, la culture et l'évènementiel sont le levier de l'attractivité et du développement économique, axe vital au niveau économique et cohésion sociale.

Le renforcement de la dynamique culturelle et événementielle est créatrice d'identité du territoire.

Il y a de nombreux évènements sur le territoire. Les thématiques sont variées avec en fer de lance la musique et l'enseignement musical, notamment :

- Janvier : carnaval de Limoux, concert du Nouvel de la Lyre intercommunale de Limoux
- Février : Camuraquette à Camurac
- Mars, avril : Toques & Clochers, Trail de Quillan
- Mai : Limoux Brass Festival, Artistes à suivre, Randos Patrimoine, le Mai des Z'Arts
- Juin : Tour des villages (rando gourmande)
- Juillet-Aout : Ligat Festival, Nava, Virtuosi, Festival du Film Insolite, La marche du sel,
- Festival des remparts, Fête d'antan (Cubières sur Cinoble), Chalabre en sérénade
- Septembre : Festival des saveurs, Nostradamus, Festival de BD
- Octobre : L'art s'invite à Magrie, Grand Raid des Cathares, Ronde VTT, Bulles Sonores
- Un programme d'actions d'éducation artistique et de résidences artistiques à travers

Un programme d'actions d'éducation artistique, de nombreux concerts et autres activités des écoles de musique, des résidences artistiques à travers des interventions auprès des scolaires et tout public (associations, musées, service éducatif, ...)

Programmation de l'espace Cathare, de La Claranda, Pierres de Gué, Compagnie Portes Sud, l'Association Théâtre Populaire (ATP), du musée du piano, les ciné-club et Cinem'Aude...Sorties Espaces Naturels Sensibles et dans le cadre des animations Natura 2000 des Pyrénées audoises, aussi « expériences outdoor 4 saisons »

L'offre culturelle à travers ses musées, son patrimoine, ses médiathèques et bibliothèques est plutôt riche mais elle a besoin d'être développée.

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Limiter les déplacements en proposant une offre locale de qualité
- Mutualiser les déplacements pour les évènements, et vers les lieux culturels
- Aménager des espaces naturels dans les lieux culturels (un jardin au musée)
- Veiller à la sobriété énergétique dans la réhabilitation, ou la création des bâtiments

Du point de vue économique :

- Maintenir une activité économique sur le territoire
- Développer l'emploi
- Développer l'attractivité pour la venue de nouvelles entreprises
- Développer la ressource propre de l'évènementiel, les retombées directes et indirectes
- Développer les échanges avec d'autres territoires

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Proposer une offre culturelle pour tous et sur tout le territoire
- Favoriser la mixité des publics
- Créer du lien
- Renforcer l'offre adaptée vers les publics empêchés

Contenu de la mesure

Soutenir et valoriser le tissu associatif

Coordonner les événements et créer des liens avec les associations (ex. : Pierres de Gué)

Créer ou développer des événements (ex. : le Ligat Festival)

Créer ou développer des actions éducatives, accompagner les actions du (de la) CGEAC

Créer ou développer des lieux culturels, (ex. : création du Pôle culturel à Limoux, inscription acte 2 sites cathares, Musée du Quercorb, labellisation Unesco du Château de Puilaurens, rénovation énergétique, écologique, un jardin au Musée Petiet, création des Micro folies, projet de réhabilitation de l'ancienne chapellerie en lieu culturel à Montazels, rénovation du cinéma à Couiza en salle de diffusion, ...)

Ecoles de musique (associative, municipale, intercommunale), créer un conservatoire en Limouxin, soutenir les écoles de musiques et leur actions (ex. : Orchestres à l'école, au collège, au lycée...)

Développer le tourisme industriel (SCIC de Montazels, hydroélectricité, ...)

Poursuivre l'offre adaptée vers les publics empêchés (ex. : Orchestre à l'Hôpital) et public ciblés famille et handicap.

Développer les échanges hors du territoire (ex. : Toulouse, Castelnaudary, Narbonne, Foix, Lavelanet, Perpignan)

Développer et soutenir la programmation des théâtres de verdure

Travailler sur la mise en réseau de la lecture publique (réseau bibliobus + biblio associatives et municipales + intercommunale – maison de la montagne)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat notamment sur financement aux investissements, aux équipements (microfolies), la DRAC, ARS
- Région / Europe
- Département et le réseau de lecture publique (Bibliothèques, Médiathèque), BDA
- Banque des Territoires notamment sur le financement
- Partenariat privé
- Mécénat
- EPCI
- ANCT
- SCIC SAPIE, Tissu économique, Tissu associatif local et départemental, Arts vivants 11, ATP
- Occitanie en scène
- SACEM, SPEDIDAM, CNM et CNC
- Les Scènes nationales de Foix et Narbonne

Etablissements scolaires, et structures jeunesse (Lycées, collèges, écoles) écoles de musique

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Schéma culturel du territoire, du Département
- Convention territoriale globale
- CGEAC, CTL

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Augmentation Fréquentation touristique et locale
- Taux de remplissage des hébergements
- Budget des événements
- Montants des subventions
- Nombre de structures réhabilitées
- Nombre d'actions culturelles et événementielles sur le territoire
- Nombre de projets EAC et publics empêchés

❖ PRESENTATION DE L'ACTION :**Contexte général :**

Sur le territoire, de nombreux sites naturels, souvent exceptionnels, sont présents : Pech de Bugarach, sentier des Terres rouges, Source salée de la Sals et ateliers verriers), forêt de Greffeil, Pech Cardou, Gorges de Galamus, Gorges de l'Aude, Gorges Saint Georges, Gorges de la Pierre Lys Grotte de l'Aguzou, arborétum du Planel (Arques), sentier des Capitelles, sources thermales (Rennes les bains, Alet-les-bains), Labyrinthe vert de Nébias, forêt de Callong, route des sapins, Forêt d'en Malo et du Campérié, sites de pratiques de pêche « no kill » et d'eau vive où l'enjeu « eau » est très présent et sur lequel il conviendra de se pencher collaborativement.

La présence de nombreux zonages d'intérêt environnemental sont des atouts indéniables, relevant la qualité des espaces paysagers et patrimoniaux du territoire. 2021 est une date importante correspondant à la création du Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes. 2021 correspond aussi à l'année d'ouverture d'un premier tronçon de la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

La communauté de communes des Pyrénées Audoises anime 3 sites Natura 2000. Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) venant en application de la directive européenne Oiseaux (1979) et 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) venant en application de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992). 3 sites :

- La ZPS du Pays de sault
- La ZSC Bassin du Rebenty
- La ZSC Haute Vallée de l'Aude Bassin de l'Aiguette

Plusieurs projets sont également en cours : le projet Réserve Naturelle Nationale de la Fajolle, le projet EEDD de la HVA (éducation environnement et développement durable).

Par ailleurs, notons que les espaces agricoles du territoire sont aussi des espaces exceptionnels à valoriser, aménager et protéger. Les Pyrénées audoises ont dressé l'évaluation des mesures agro environnementales mise en œuvres jusqu'alors. Aujourd'hui il s'agit de réviser et poursuivre cet accompagnement de pratiques vers les agriculteurs volontaires pour collaborer dans la gestion et protection des milieux, à travers le dépôt d'un futur PAEC (projet agro environnemental et climatique).

• Objectifs de la mesure :Du point de vue de la transition écologique :

Préservation des terres agricoles et leur écrin paysager
Favoriser, créer plus d'actions d'éducation à l'environnement à partir des sites naturels
Protéger certains sites de la sur-fréquentation ou mal fréquentation
Limiter les impacts des risques climatiques sur et autour des sites naturels, notamment le risque incendie et le risque inondation

Du point de vue économique :

Créer, voire mettre à niveau des équipements d'accueil du public
Valoriser les sites : interprétation, accessibilité, signalétique
S'appuyer sur des personnes en insertion intervenir sur les sites naturels

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

Créer des liaisons entre les sites naturels et les villages pour inciter les visiteurs à une logique de parcours (villages/intervillages)
Faire participer des jeunes et des publics éloignés de l'emploi aux actions de préservation du patrimoine naturel
Eduquer à l'environnement à partir des sites naturels

Contenu de la mesure

Mieux promouvoir l'offre des sites naturels pour être plus visibles : une destination à créer sur les sites naturels, en incluant les sentiers comme liant les sites

Mieux travailler avec le privé

trouver des opérateurs qui travaillent en partenariat avec les communes et EPCI

travailler avec les professionnels des activités de pleine nature sur la sensibilisation à l'environnement

S'intégrer dans le plan d'action du PNR, notamment structurer et coordonner l'offre de géotourisme, en s'associant fortement au PNR avec projet de géosentier

- Des centres d'interprétation (par exemple : projet à Rennes les bains, qui compléterait la valorisation de la cure thermale)
- Projet d'aménagement ancienne verrerie (liée aux fours verriers) et sentier d'interprétation – Sougraigne.

Soutenir les projets de géothermie (Rennes les bains retenus dans le cadre d'un AAP région, avec 3 autres sites)

Faire appel à des chantiers d'insertion pour l'entretien et la restauration du patrimoine naturel

Mettre en marché certains sites, y compris en demandant une contribution financière à l'accès

Développer les événements sur & autour des sites naturels : culture (notamment land art, balades contés), sport, événements scientifiques, colloques et séminaires – Des temps forts annuels à créer et à coordonner

Mieux sensibiliser au risque incendie et mieux sécuriser les sites (fermetures accès, prévention)

Agir sur la préservation et la valorisation des paysages : Chartes paysagère,

Equiper les sites les plus fréquentés, notamment lorsqu'aucun aménagement n'existe à ce jour. Exemple : site la fontaine des amours (endroit naturel, peu sécurisé).

sensibilisation aux paysages du futur

Enjeux et actions sur la partie eaux vives, en particulier aménagement des bases de loisirs

S'impliquer dans la contribution du territoire à la stratégie nationale Aires protégées (notamment autour du projet de réserve naturelle de la Fajolle)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

Etat notamment plan massif

Région / Europe

Département notamment en gestion des espaces naturels sensibles

PNR

Communes et les EPCI

Banque des Territoires (pour le lien avec les opérateurs privés)

LPO, Fédération Aude Claire, Géaude, ONF

Associations locales notamment éducation à l'environnement et culturelles

Fédérations de chasse et de pêche

Chambre d'agriculture

Syndicat de vignerons

Fédérations, associations liées à la géologie

Université de Perpignan (archéologie, géologie)

Lycée de Limoux (section tourisme)

Fédération thermale et climatique d'Occitanie

BRGM

SDIS

SMAR

Professionnels d'activités de pleines natures et guides

Coopérative de transition écologique HVA

CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Augmenter la fréquentation sans détériorer (slow tourisme) : comptages routiers, hébergement, comptages sur sites/éco compteurs

Nombre de sites ré-aménagés

Nombre et qualité des partenariats noués (associations, fédérations, universités et scolaires)

Bilan des événements créés autour des sites naturels

❖ PRESENTATION DE L'ACTION :**Contexte général :**

La présence de bourgs centre dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie. Ils ont un rôle central vis-à-vis de leur territoire environnant en matière de services, équipements, commerces, ...

Limoux s'impose comme le pôle majeur de centralité du territoire en matière économique, de services, de commerces et d'équipements. Quillan joue également ce rôle dans une moindre mesure, ainsi notamment que les anciens chefs-lieux de canton (Alaigne, Axat, Belcaire, Chalabre, Couiza, Saint-Hilaire, mais également Espéraza).

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « Bourgs-Centre », sous la forme d'un contrat du même nom, qui vise principalement à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales, pôles de centralité dans leur bassin de vie. Cette démarche a pour objectif de les développer et conforter dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement. Cette démarche s'articule avec les orientations du Projet de Territoire de la Vallée de l'Aude, et des documents d'urbanisme des communautés de communes du territoire.

Les Bourgs-centres retenus sur le territoire sont Saint Hilaire, Limoux, Quillan (contrats 2018-2021 approuvés)

L'Etat a par ailleurs labellisé en 2021 plusieurs communes du territoire en tant que « Petites villes de demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026

Les Petites villes de demain retenues sur le territoire sont Couiza, Limoux, Chalabre, Quillan, Espéraza.

Objectifs de la mesure :**Du point de vue de la transition écologique :**

- Améliorer les circulations, la mobilité en ville, faciliter les comportements piétons
- Requalifier les entrées de ville
- Mettre en valeur, voire développer les espaces naturels (entrées de ville, mais aussi dans la ville)
- Sensibiliser les usagers sur l'utilisation raisonnée des équipements publics (économies d'énergies)

Du point de vue économique :

- Maintenir le commerce et l'artisanat de proximité en préservant la qualité et l'accessibilité des espaces publics.

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Remédier aux problématiques d'insalubrité, de vacance de logement en centres-bourgs
- Maintenir une offre de services dans des communes de moyenne montagne, de manière à préserver la démographie du territoire, voire attirer de nouvelles populations, notamment les familles, les jeunes, les CSP+
- Rénover et mettre en valeur les patrimoines
- Conforter la culture et les activités sportives et de loisirs comme vecteurs d'attractivité et de stabilité de la population, de développement économique du territoire, dans un souci de mutualisation des équipements.
- Offre d'équipement enfance jeunesse (écoles, petite enfance, ...), mettre en place les conditions pour développer les liens intergénérationnelle / seniors
- Offre en matière de santé
- Renforcer les dispositifs communaux en matière de sécurité (caméras de vidéo effectifs de police municipale, coordination avec la gendarmerie).

Contenu de la mesure

Exemples d'actions spécifiques à soutenir sur les pôles de proximité :

- Affirmer la centralité par la réalisation / réhabilitation d'équipements structurants, ...
- Créer / conforter / améliorer l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance jeunesse, des sports et des loisirs, de la culture et du patrimoine, mise en accessibilité des équipements, ...
- Insuffler une dimension continue d'éducation artistique et culturelle, conforter l'offre d'équipements culturels (ex : centre culturel de Limoux, Pôle culturel et jeunesse à Montazels, rénovation ancien cinéma de Couiza...)
- Qualifier le cadre de vie par la valorisation des entrées de ville, des espaces publics, du patrimoine, des façades en coeur de ville, aménagements paysagers,
- Agir sur l'habitat : création et/ou rénovation de logements sociaux, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'insalubrité et la vacance des habitations, ...
- Favoriser l'accueil et le maintien dans de bonnes conditions des seniors en renforçant la rénovation de logements en centre-ville pour leur accueil, ...
- Dynamiser les activités commerciales : reconfiguration des espaces publics, boutiques-relais, foncière, outils d'animation commerciale (managers de centre-ville, ...)
- Faciliter les mobilités décarbonées par la création / amélioration des cheminements piétons et cyclables, pôles d'échanges multimodaux, ...

De manière globale, il apparaît important que les financeurs puissent soutenir des approches transversales, pluridisciplinaires, dans la conception et la mise en œuvre des projets de reconfiguration urbaine notamment (ex : ateliers « hors les murs » proposée par la Fédération des PNR, le CAUE, dans le cadre de la démarche PVD...)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)
 - Etat (ANCT, DDTM...), notamment via le dispositif Petites villes de demain, mais aussi par la mobilisation de fonds pour les communes non concernées par ce programme.
 - ADEME, Agence de l'Eau
 - Région / Europe
 - Département
 - PETR Vallée de l'Aude
 - PNR
 - EPCI
 - CAUE, EPF, Universités
 - Banque des Territoires
 - Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture
 - SCIC SAPIE, Tissu économique, Tissu associatif, Consultations citoyennes

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Taux de vacance (commerces, habitat) sur les pôles de proximité
- Nombre d'emplois supplémentaires
- Nombre d'habitants supplémentaires
- Projets d'équipements ou de réaménagement d'espaces publics structurants

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :**

Entre 2013 et 2018 la densité des médecins généralistes a fortement baissé sur le territoire (-15%). Cette situation s'est aggravée avec le départ de trois médecins généralistes sur Espéraza (deux départs à la retraite et un suivi de conjoint), un sur saint hilaire (départ à la retraite) et un futur départ sur le Pays de Sault. Ces départs ne sont pour l'instant pas remplacés : grosses difficultés à trouver des médecins. A cela s'ajoute un accès difficile aux spécialistes (délai important) et un renoncement aux soins important sur le territoire

Les enjeux de la santé restent vitaux pour tout le territoire, à la fois par la nécessité de la présence de professionnels (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, aides-soignants, ...) d'équipements adaptés (dont la présence d'un scanner sur le territoire) et par la présence de services d'urgences sur l'ensemble du territoire.

Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas, et devant les difficultés les acteurs locaux tentent de s'organiser pour y faire face.

Le Contrat Local de Santé mis en œuvre à l'échelle du PETR de la Vallée de l'Aude est l'outil privilégié. Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la communauté de communes des Pyrénées Audoises et la communauté de communes du Limouxin pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Depuis plusieurs années, les créations et/ou les projets de Maisons de santé sur Belvèze-du-Razès, Saint Hilaire, Axat et Espéraza-Couiza permettent de répondre aux besoins des populations.

Plusieurs actions sont menées comme l'aide au recrutement de médecins généralistes et spécialistes (financement annonces, films de présentation, ...), réflexion sur une étude sur l'opportunité du déploiement de la télémédecine, soutien à la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), création d'un Réseau Santé Précarité, ...

L'ensemble de ces démarches en cours ou à venir nécessite par ailleurs une nécessaire implication de l'ARS et de la CPAM

Objectifs de la mesure :Du point de vue de la transition écologique :

- Limiter les déplacements avec la venue de nouveaux professionnels de santé / développement de la télémédecine.
- Permettre un accès à une alimentation saine pour tous
- Favoriser la prise de conscience du lien entre santé et environnement

Du point de vue économique :

- La présence de professionnels de santé est vitale pour le territoire : maintien de la population
- Arrivée de nouveaux métiers : IPA (Infirmier en Pratique Avancée), médiateur santé
- Modernisation des services de santé (mammobile, télémédecine, présence d'un scanner)
- Soutien aux projets collectifs de santé (CPTS, MSP) pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Améliorer l'accès à des services de santé de proximité
- Prise en compte des besoins / attentes / difficultés des populations les plus fragiles (séniors isolés, personnes en situation de précarité, familles monoparentales...)
- Lutter contre le renoncement aux soins
- Développer des actions de prévention et valoriser le bien-être et le bien vivre

Contenu de la mesure

Ces actions seront réalisées dans le cadre du Contrat Local de Santé sur la durée du CRTE

- Accompagner et soutenir les projets d'exercices coordonnés (MSP, CPTS)
- Améliorer l'accès à des services de santé de proximité
- Soutenir le réseau santé/précarité
- Encourager le développement d'initiatives locales pour la mobilité (transports solidaires)
- Attirer et maintenir le personnel de santé
- Sensibiliser sur les médecines alternatives
- Anticiper les futurs départs des professionnels de santé
- Développer des actions de prévention en santé
- Favoriser la sensibilisation du grand public, des collectivités locales de leur rôle en santé environnement
- Aider au recrutement médecins généralistes et spécialistes (financement annonces, films de présentation, ...)
- Financer une étude sur l'opportunité du déploiement de la télémédecine
- Lutter contre le non-recours aux soins

Acteurs à mobiliser : (à compléter tout au long de la durée du CRTE)

- Etat, Région, Département
- EPCI
- ARS : Occitanie et la Délégation Départementale de l'Aude
- IREPS, CRCDC-OC (Centre Régional de Coordination des Dépistages de Cancers en Occitanie), MSP
- Tissu associatif : médecins du monde, la trame, resto du cœur, petits frères des pauvres...
- CPAM, CAF, MSA
- PAT (Projet Alimentaire de Territoire)
- PTA 11 (Plateforme Territoriale d'Appui)
- USSAP, IREPS, Mutualité Française Occitanie
- Le réseau santé précarité haute vallée de l'Aude
- CH Limoux Quillan
- Professionnels de santé, CCAS, CIAS

Localisations spécifiques éventuelles :

Ensemble du territoire des deux communautés de communes concernées/ Limouxin et Pyrénées Audoises

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Politique de la ville (Limoux)
- Mise en œuvre des actions santé-alimentation avec le PAT HVA (MP11)
- Mise en œuvre d'actions santé dans le cadre des 2 CTG (Convention Territoriale Globale) du territoire (Cdc des Pyrénées Audoises / Cdc Limouxin)
- Mise en œuvre d'actions santé environnement avec la Charte forestière, Gée Aude
- Schéma départemental des solidarités (CD11)
- CPTS (Communauté de Professionnelle Territoriale de Santé)

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- (X) installation(s) de professionnel(s)
- (X) actions de prévention / an mises en œuvre
- Réalisation d'une étude sur l'opportunité du déploiement de la télémédecine sur le territoire

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Mise en place d'une équipe d'appui / suivi : ARS, EPCI, CIAS, CCAS, Représentant professionnels de santé, un représentant des usagers, Département, CLS
- Suivi lors du copil du CLS (une à deux fois par an)

❖ PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte général :

Le poids de l'économie présentielle dans l'emploi global a fortement augmenté au cours des 20 dernières années. Il est désormais supérieur à celui de l'économie productive, longtemps restée premier employeur du territoire.

Si l'économie présentielle contribue au développement économique par la création d'emplois, qui s'est substituée aux emplois industriels, elle dépend cependant de nombreux facteurs extérieurs comme la diminution du pouvoir d'achat, ou la dynamique démographique.

Limoux, pôle de centralité majeur du PETR de la Vallée de l'Aude concentre plus de 5.500 emplois, et offre près de deux fois plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Le territoire est globalement sous forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur puisque plus de la moitié des actifs y résidant travaillent en dehors, principalement dans l'Aude sur Carcassonne notamment, mais également dans les départements voisins des Pyrénées Orientales et de l'Ariège et de la Haute-Garonne

Le décrochage scolaire est une caractéristique importante du territoire : 24,8% des jeunes sont considérés comme non insérés : ni en emploi, ni scolarisés en 2018 contre 16,3% au niveau national.

Des secteurs sont plus particulièrement exposés aux difficultés de recrutement, comme par exemple les services à la personne ou le BTP. Le constat est fait d'une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois, ce qui pose des questions sur les causes de ce phénomène : manque de formations ? coordination des acteurs de l'emploi ? images métiers ? conditions de travail difficiles ? parcours d'orientations ?

Par ailleurs, la crise Covid 2020 a entraîné des questionnements des actifs sur leurs trajectoires professionnelles. Sur le territoire, on observe une dynamique de retour à la formation et la problématique est ici d'améliorer la communication sur certains métiers (par exemple : écoconstruction, boulangerie, tourisme...).

La question de freins périphériques à l'emploi n'est pas à négliger. Par exemple la configuration territoriale entraîne une dépendance aux transports à laquelle il est difficile d'apporter une réponse personnalisée pour les actifs du territoire.

Enfin, sur un territoire très rural comme le PETR, le lien entre emploi/formation/numérique est à amplifier : des opportunités sont peut-être à saisir autour du télétravail, de la formation à distance, en lien avec le développement du numérique sur le territoire.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Développer le travail et la formation à distance
- Développer les emplois et les formations dans des secteurs écoresponsables

Du point de vue économique :

- Maintenir et créer des emplois sur le territoire
- Permettre une meilleure adéquation entre l'offre et de la demande d'emploi localement
- Coordonner les formations avec les emplois proposés sur le territoire
- Accompagner le tissu économique local et les entreprises dans un développement pérenne
- Développer des filières économiques au-delà du secteur viticole
- Valoriser les savoir-faire locaux et ses capacités à créer de l'emploi
- Faciliter la transmission / reprise des entreprises commerciales et artisanales

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Travailler sur les freins périphériques à l'emploi, comme les mobilités ou encore le logement pour certaines catégories d'actifs (jeunes, nouveaux salariés)
- Créer des opportunités de rencontres professionnelles dans des lieux mixtes
- Offrir des perspectives d'avenir sur le territoire aux jeunes
- Mieux insérer des personnes éloignées de l'emploi

Contenu de la mesure

- Développer les filières professionnelles (pré- et/ou post-BAC) en lien avec les filières d'emplois développées sur la Vallée de l'Aude
- Création ou renforcement de structures d'information et d'accompagnement des jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle. Exemple : Point Information Jeunesse
- Structurer et accompagner des filières économiques
- Poursuivre les actions mobilité notamment les véhicules mis à disposition des aides à domicile et réfléchir à son élargissement à des personnes éloignées de l'emploi
- Informer, communiquer sur les offres de mobilité sur le territoire
- Développer les offres de tiers-lieux et espaces de coworking
- Lutter contre la précarisation, en facilitant des offres d'emplois en temps plein (ETP) : soutenir les groupements d'employeurs et autres démarches d'emplois mutualisés.
- Soutenir les démarches liant création d'emplois et développement des filières écologiques, comme le revenu de transition écologique (Coopérative de Transition Ecologique de la Vallée de l'Aude)
- Avoir recours au secteur des SIAE (insertion par l'activité économique) pour la réalisation d'opérations publiques
- Favoriser les événements liés à l'emploi et la formation (Forum Emploi, ...)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)
- Etat, Région / Europe, Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture
- Pôle Emploi
- SCIC SAPIE, SCIC de Transition Ecologique de la Vallée de l'Aude
- Bâtipôle, CFPM (Centre de Formation Professionnelle du Midi), CFAA (Centre de Formation d'Apprentis Agricole de l'Aude), CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes),...
- Tissu économique
- Tissu associatif (association WiMoov, La Trame)
- Les structures d'insertion
-

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

- Evolution du taux de chômage
- Evolution du nombre de DEFM (Demandeur d'Emploi en Fin de Mois) de longue durée
- Nombre d'étudiants et apprentis sur le territoire
- Création de structures d'insertion par l'activité économique
- Création d'emplois dans la transition écologique

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :**

La situation de l'accessibilité des deux territoires qui composent la Vallée de l'Aude présente de fortes disparités. Autant le Limouxin est un territoire excentré, mais pas véritablement enclavé, autant les Pyrénées Audoises, et en particulier le pôle principal de Quillan qui constitue le carrefour des principales voies structurantes du territoire (RD118 sur l'axe Carcassonne-Quillan et RD117 sur l'axe Perpignan-Foix) se situe à plus d'une heure par la route de Carcassonne ou de Perpignan.

Il est indispensable de poursuivre l'amélioration des axes de communication majeurs de la Vallée de l'Aude, et de conforter et d'améliorer le réseau secondaire structurant qui constitue un lien essentiel entre les pôles centres et les polarités secondaires, rayonnant elles-mêmes sur les différents bassins de vie du territoire. Il s'agit aussi d'adapter, d'améliorer et de mieux coordonner l'offre de transports collectifs en considérant la diversité des besoins et les contraintes géographiques importantes, principalement au sud de la Vallée de l'Aude, notamment pour les personnes qui n'ont pas d'autres alternatives (personnes âgées, jeunes...).

C'est dans ce cadre que doit être pérennisé le transport à la demande, mais également les solutions de covoiturage, essentiellement pour les communes situées à l'écart des grands axes de circulation. Ces offres doivent être coordonnées entre elles et avec l'offre régionale TER sur la ligne Carcassonne-Limoux-Quillan qui constitue elle aussi une offre de mobilité essentielle pour les habitants et l'attractivité du territoire. A ce titre, il apparaît nécessaire d'assurer la pérennité de la ligne TER pour éviter un enclavement plus prononcé du sud du territoire. Une attention particulière aux modes doux de déplacement doit également être renforcée pour s'adapter aux besoins de tous les usagers (population et touristes).

Compte-tenu de l'étendue du territoire, la nécessité d'aménager des aires de covoiturage mérite d'être étudiée - en coopération avec le Conseil des déplacements Départemental - au niveau des principaux nœuds routiers. Le site de Quillan mérite une réflexion particulière pour assurer le développement d'une offre multimodale étoffée : parc relais, TER (Carcassonne, Limoux), cars (unités territoriales, Perpignan...).

Objectifs de la mesure :Du point de vue de la transition écologique :

- Baisser les émissions de GES dues aux transports de 20% d'ici 2026

Du point de vue économique :

- Faciliter le transport décarboné des marchandises et du personnel pour conforter le tissu économique existant et inciter à l'installation.

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Permettre à toutes et tous de bénéficier de solutions de mobilité

Contenu de la mesure

- Développer un réseau de mobilités douces et de voies vertes aux alentours des bourgs centres
- Informer/communiquer sur les solutions de déplacements en place (TAD, plateforme de mobilité Mobil'Aude...)
- Accompagner le développement du covoiturage et densifier le réseau d'aires de covoiturage avec des aires communales
- Trouver un modèle économique qui permette le retour du train jusqu'à Quillan (expérimentation hydrogène avec la Région)

- Diagnostiquer les besoins des entreprises pour le fret
- Mettre en place un service d'accompagnement personnalisé à la mobilité accessible (LA TRAME, insertion avec Wi Moov, transport solidaire)
- Renouveler les parcs automobiles captifs (collectivités, entreprises, services...) avec des véhicules décarbonés et développer l'offre de sites de recharge des véhicules électriques.
- Mettre en place des véhicules en autopartage
- Favoriser la mise en place de services itinérants (bibliobus, consultation PMI, mission locale emploi, épicerie, mamobile...)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat notamment sur appels à projet ADEME/ suivi des actions DDTM, sur adaptabilité des services au public, maintien du tissu existant
- Région / Europe notamment sur Programme Opérationnel FEDER 2021/2027
- Département notamment sur compétence solidarité, mise en place du volet mobilité solidaire de Mobil'Aude, aides aux communes
- PNR notamment sur Expérimentations nouveaux moyens de déplacement, développement tiers-lieux
- EPCI notamment sur participation au développement économique, sur relais territoriaux, exemplarité, continuité des services
- Banque des Territoires notamment sur Financement reste à charge des AAP
- GAL pour aide sur la mise en place d'expérimentations
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie sur le relais
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur le relais
- Chambre d'Agriculture sur le relai
- SCIC SAPIE sur le lien avec les personnes ressources du territoire pour les AAP
- Tissu économique
- Tissu associatif sur l'accompagnement personnalisé à la mobilité,
- SYADEN sur le développement de bornes de recharge en secteur très rural
- SNCF sur le confortement de l'offre
- Les communes sur l'exemplarité et le relai auprès de la population

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- En lien avec la future politique de mobilité durable régionale
- Lien avec le SRADDET et les objectifs de baisse des consommations énergétiques
- Politique sociale départementale et locale

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Part des émissions de GES dues aux transports
- Nombre de véhicules individuels en circulation
- Développement des véhicules électriques
- Fréquentation du réseau routier (axes structurants)
- Développement du covoiturage
- Fréquentation des transports en commun et du TAD

La plateforme Mobil'Aude inclut pour chaque communauté créée un tableau de bord permettant de connaître le nombre de covoiturages réalisés, d'inscrits, de km réalisés, de GES évités. Un regroupement à l'échelle départementale est aussi disponible via le tableau de bord général. (ces indicateurs ne seront que partiels mais permettront de connaître la tendance).

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

En 2016, le territoire de la Vallée de l'Aude comptait encore plusieurs zones blanches sur son territoire, ainsi que des problèmes récurrents de connexion aux réseaux Internet et téléphonique. Consciente des évolutions relativement récentes qui sont à l'origine de nouveaux besoins et comportements (e-commerce, formalités administratives...) et afin d'accompagner et de développer l'activité économique (télétravail, réservation touristique, implantation d'entreprise, commercialisation de produits locaux, ...), les collectivités se sont inscrites dans une démarche globale en faveur de l'amélioration des communications électroniques, notamment des communications numériques.

En complémentarité des objectifs inscrits dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Aude, l'ambition est d'étendre progressivement les réseaux numériques, pour assurer une couverture satisfaisante du territoire. Ce déploiement doit prioritairement passer par le développement du très haut débit (la Région étant un partenaire important des plans THD) sur les bourgs principaux, pour respecter l'égalité des territoires. Les collectivités affichent aussi le souhait d'améliorer les problèmes de rupture de services, y compris sur la téléphonie mobile.

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Limiter les déplacements
- Limiter les documents papiers
- Rapidité des procédures
- Impact environnemental et sur la santé

Du point de vue économique :

- Attirer de nouvelles entreprises ou des télétravailleurs
- Faciliter l'économie locale
- Développer de nouveaux emplois dans le numérique
- Accompagner la transition numérique des entreprises

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Déployer le numérique THD dans tout le territoire
- Réduire la fracture numérique
- Rendre visible et Faciliter l'accès à une offre plus élargie
- Rendre internet accessible aux établissements scolaires
- Développer la résilience locale
- Supprimer les zones non accessibles au téléphone

Contenu de la mesure

- Déployer les technologies très haut débit : Fibre, THD Radio
- Résorber les zones blanches de téléphonie
- Développer la 4G sur tout le territoire
- Déployer l'accès au numérique (wifi, 4G...) dans les classes (Lycées et collèges du territoire ainsi que les structures socio culturelles types médiathèques bibliothèque point d'infos tourisme...)
- Déploiement de la monnaie locale numérique (exemple le SouRiant)
- Développer les espaces numériques et la médiation numérique (Tiers lieux, coworking, ateliers de médiation numérique, formations, espaces publics numériques, Dispositifs Aidants Connect et Conseillers Numériques, Promeneurs du net, ...)

- Coordonner l'offre et les dispositifs de médiation numérique
- Développer les lieux culturels numériques (exemple de musée numérique « Microfolies » ou encore de l'application numérique acte 2 site cathares à Puivert et au château de Puilarens, pour les visites interactives des sites)
- Utiliser du matériel réutilisable, réparer et recycler les équipements (lien avec secteur insertion)
- Sensibilisation aux bons usages du numérique
- Acquérir un parc informatique qui puisse être mis à disposition, notamment aux personnes en formation
- Soutenir et communiquer sur le déploiement de Pass Numériques (et autres dispositifs d'aide et accompagnement)
- Renforcer la formation des professionnels (artisans, commerçants, ...) pour la transition numérique de leur activité (site, e-commerce, communication réseaux sociaux, ...)

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat notamment sur financement aux investissements, aux équipements (Microfolies)
- Région / Europe notamment sur le plan très haut débit, le numérique dans les lycées (ordinateurs, wifi ou 4 G), le financement des monnaies numériques
- Département notamment sur le financement du plan très haut débit, la Bibliothèque départementale de l'Aude sur l'équipement et la médiation numérique dans le réseau de lecture publique (Bibliothèques, Médiathèque)
- SYADEN
- EPCI notamment sur le financement et l'accompagnement (médiation)
- Banque des Territoires
- La Poste sur le financement d'ateliers de médiation numérique
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie sur le rapport aux professionnels
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur le rapport aux professionnels
- Chambre d'Agriculture sur le rapport aux professionnels
- SCIC SAPIE
- Tissu économique
- Tissu associatif
- Terre d'échanges
- Etablissements scolaires, et structures jeunesse (Lycées, collèges, écoles)

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Nombre d'abonnés internet
- Nombre de communes en zone blanche
- Nombre d'espaces publics numériques
- Nombre d'établissements pédagogiques équipés
- Nombre d'utilisateurs de la monnaie numérique et masse monétaire concernée

❖ PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte général :

L'eau est une ressource de plus en plus rare et fragile sur le territoire. Le changement climatique menace la disponibilité de cette ressource (augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes comme les sécheresses). Paradoxalement, l'eau est de plus en plus utilisée.

La préservation de la ressource en eau est primordiale pour garantir l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation du territoire et la qualité des milieux aquatiques. C'est un bien commun ce qui implique une priorité à l'usage public dans un esprit de partage équitable. Les aménagements devront, de manière systématique, prendre en compte les cycles de l'eau (fossés, lits de rivières, etc.) et d'aller vers une gestion plus économe de ceux-ci, tant au niveau des prélèvements que des effluents. Aujourd'hui, certains cours d'eau subissent des pressions comme des pollutions issues de l'activité agricole ou encore suite à la réalisation d'aménagements. La recherche d'atteinte du bon état biologique et écologique des cours d'eau est à poursuivre.

Bien que les masses d'eau souterraines soient plutôt en bon état, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il existe localement des problèmes en terme d'accessibilité à la ressource. En période estivale, certaines communes de la Vallée de l'Aude ne peuvent subvenir aux besoins de leurs administrés.

De plus, la sensibilisation des particuliers autour des différents usages de la ressource (domestique, agricole, économique ou de loisirs), et de sa gestion plus économe, peut constituer un atout intéressant.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Améliorer la performance et le maillage des réseaux d'alimentation en eau
- Eviter les pesticides et les engrais
- Protéger et réhabiliter les zones de captage, les mettre en conformité
- Regrouper l'urbanisation pour limiter les extensions des réseaux

Du point de vue économique :

- Améliorer la performance et le maillage des réseaux d'alimentation en eau

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Assurer une bonne qualité de l'eau pour la santé des usagers

Contenu de la mesure

- Optimiser les installations existantes relatives à l'exploitation de la ressource en eau (installations hydroélectriques, réseaux d'eau brute...), dans le respect de la réglementation et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Haute Vallée de l'Aude en vigueur
- Soutenir et créer des régies publiques de l'eau
- Appliquer les réglementations en matière de protection de l'environnement en accompagnant les acteurs
- Adapter les cultures et modes de culture aux changements climatiques
- Favoriser l'agriculture moins consommatrice en eau et en intrants, notamment l'agriculture biologique
- Favoriser les projets d'aménagement qui respectent le cycle de l'eau
- Valoriser l'utilisation de l'eau de pluie dans le cadre domestique
- Sensibiliser les habitants sur les enjeux de l'eau et de ses usages
- Mener des actions de sensibilisation dans les écoles

- Assurer des interconnexions de réseaux pour une sécurisation de la distribution en eau d'alimentation
- Poursuivre le travail partenarial (EDF/Collectivité, prestataires eau-vive, pêcheurs, agriculteurs ...) de conciliation des usages notamment en période estivale
- Réfection et renouvellement des réseaux d'eau et canalisations
- Sensibiliser le monde agricole et entrepreneurial professionnel à la mise en place d'installations visant à l'économie d'eau

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- ANCT
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Agences de l'Eau (Adour Garonne et RMC)
- ADEME
- SMMAR et syndicats de Rivières
- Association des Producteurs Agricole du Pays Cathare
- Fédération de Pêche et AAPPMA

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- Amélioration des critères quantitatifs et qualitatifs des cours d'eau et des milieux aquatiques (à partir des indicateurs existants)
- Taux de stations d'épuration aux normes
- Effectivité du réseau d'alimentation en eau potable

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :***Les enjeux du territoire :*

Une évolution démographique en légère baisse depuis plus de 15 ans. Si le solde migratoire est légèrement positif, ce n'est pas le cas du solde naturel, fortement négatif. Par ailleurs, les tranches d'âge de 15 à 45 ans sont sous représentées (par rapport à une moyenne nationale), au profit notamment de populations plus vieillissantes. Les plus de 75 ans représentaient 15% de la population en 2018 contre 9% en moyenne française. Toujours en 2018, le territoire comptait 167 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans et cet écart tend à se creuser depuis 2008. L'apport migratoire se fait principalement via des retraités urbains venant du Nord, de l'Est, et de pays étrangers).

Le niveau de ressources des habitants du territoire est fiable (cf le bilan du PIG habiter mieux 2018/2021 dans le Limouxin qui a bénéficié à des propriétaires très modestes plus qu'aux propriétaires modestes – selon nomenclature Anah).

Ces dynamiques démographiques expliquent notamment le peu de constructions neuves : entre 2015 et 2019, l'INSEE relève 1,2 logement neuf construit pour 1000 habitants (contre 4,7 en moyenne française).

Par ailleurs, le parc de logements est inadapté au vieillissement et de façon générale aux besoins d'aujourd'hui (petits logements économes en énergie et proches des services). 11% des logements ayant bénéficié d'un DPE (diagnostic de performance énergétique) sont considérés comme très énergivores (étiquettes F ou G) contre 9,7% en Occitanie). La consommation énergétique moyenne par logement est de 12 MWh/log, contre 9,3 MWh/ log à l'échelle régionale.

Les démarches et études déjà menées relèvent régulièrement que le parc est peu ou pas entretenu (habitat dégradé, parfois insalubre).

Notons également un taux faible de l'habitat locatif social sur le territoire, avec 1,2% du parc correspondant à 1132 logements en 2020. La vacance du parc social est faible (3,7%) et 65% du parc a été construit avant les années 2000 avec cependant un « rattrapage » des constructions sur la dernière décennie (20% du parc renouvelé).

10,8% des logements du territoire sont vacants (moyenne française à 8,2%). La vacance de logement est particulièrement forte dans les centres anciens (à titre d'illustration, en 2014 – plus de 20% de logements étaient vacants dans le centre ancien de Limoux).

Pour toutes ces raisons, l'habitat n'est pas un facteur attractif pour le territoire : 54% des habitants du territoire ont aménagé depuis 10 ans ou plus (contre 46% en moyenne régionale). La politique locale de l'urbanisme doit faire face à un paradoxe : répondre à des demandes de terrains constructibles pour les maisons individuelles, et encourager par ailleurs une politique publique de densification dans le bâti actuel.

L'habitat ne peut cependant pas être traité de manière isolée. Par exemple, la proximité des services et le maintien de l'activité commerciale sont des atouts pour les centres anciens. Les opérations de types Bourg centre Occitanie, ou encore Petite Villes de Demain encouragent ces démarches transversales.

Pour ailleurs, un autre élément de contexte concerne les compétences locales. Le constat est fait d'un manque d'artisans du bâtiment qualifiés RGE pour mettre en œuvre les rénovations : les artisans très sollicités, n'ont pas le temps et n'éprouvent pas toujours le besoin de cette certification coûteuse. De plus, la pérennité des formations locales dans le bâtiment est complexe. Relevons ici la présence dans le territoire de Batipole, un organisme de formation reconnu dans le domaine du bâtiment.

Enfin, un dernier élément de constat est la difficulté technique et financière pour les petites communes de rénover leur parc de logements communaux pourtant très utile.

Une connaissance du territoire par des outils stratégiques

- Un diagnostic du territoire pour préparer un Plan Local de l'Habitat.
- Des opérations concertées successives depuis 2001 (PIG, OPAH) portées par le Syndicat mixte de la Haute Vallée et ayant atteint leurs objectifs (plus de 2000 logements rénovés).
- Un projet s'inscrivant dans le programme « Petites villes de demain » sur la période 2020 / 2026, qui sera décliné dans une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) concernant les communes de Limoux et Couiza pour la Communauté de Communes du Limouxin (CCL), Chalabre, Espéras et Quillan pour la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (CCPA). 1 chef de projet par Communauté de Communes, et des dispositifs d'aide à la rénovation (type OPAH-RU).

Objectifs de la mesure :

Offrir des logements, en rénovant et en transformant le parc ancien, en prenant mieux en compte la diversité de la demande pour refaire de l'habitat un facteur attractif du territoire.

Du point de vue de la transition écologique :

- Poursuivre la rénovation énergétique de l'habitat privé et public -De Qualité- (étiquette D actuellement après rénovation = aller vers l'étiquette B ou C, y compris dans le parc ancien)
- Inciter et accompagner les communes à agir sur leurs propres parcs de logements
- Soutenir l'innovation en s'appuyant sur des PME locales performantes dans la construction et la rénovation de l'habitat Porter des solutions de rénovation innovantes
- Valoriser l'habitat urbain par l'adaptation du parc aux besoins de la population, la mise en valeur des façades et l'aménagement qualitatif des espaces publics de proximité
- Soutenir le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée (compagnons bâtisseurs) (volet énergétique) et toutes les formes de travaux solidaires pour favoriser la rénovation des logements occupés par des propriétaires très modestes dans les centres anciens
- Construire le plus possible dans les « dents creuses » et densifier les 1eres couronnes des centres anciens pour lutter contre l'étalement urbain
- Améliorer le confort d'été des logements et des locaux professionnels avec des installations innovantes et peu consommatrices en énergie

Du point de vue économique :

- Encourager la certification RGE des artisans du territoire
- Soutenir la filière artisanale du bâtiment
- Encourager l'accès des jeunes du territoire Haute Vallée de l'Aude aux métiers du bâtiment
- Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) du bâtiment en cours de structuration

Du point de vue de la cohésion sociale :

- Améliorer et rénover le parc locatif communal à vocation sociale et faciliter l'accès et le maintien des logements au cœur des centres anciens
- Rééquilibrer l'offre en logements disponibles afin d'accueillir différentes catégories de population
- Répondre à des besoins sociétaux en matière de mixité intergénérationnelle
- Qualification du cadre de vie des villes et villages par la valorisation des entrées, des espaces publics, du patrimoine, des façades, aménagements paysagers, ...

Contenu de la mesure

- Mettre en œuvre des O.R.T. par les CC du Limouxin et la CC des Pyrénées Audoises.
- Pour la commune de Limoux, une déclinaison dans une OPAH de Renouvellement Urbain avec un volet « Rénovation énergétique », le dispositif « Denormandie » pour encourager l'investissement locatif de qualité dans les centres anciens, la création de petites résidences de logements locatif répondant aux besoins spécifiques dans les centres anciens (personnes âgées, jeunes couples, personnes isolées...)
- Relancer un Programme « Habiter mieux » de rénovation énergétique des logements occupés par leurs propriétaires, en renforçant les aides pour des travaux lourds permettant aux logements rénovés d'obtenir a minima l'étiquette B
- Lancer des programmes de mise en valeur des façades et des espaces publics dans les centres anciens
- Accompagner les propriétaires dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets par la création à Limoux d'une maison de l'habitat et de la transition énergétique regroupant les permanences des organismes spécialisés dans ce domaine (ADIL, CAUE, Point Info Energie...)
- Mobiliser le permis de louer
- Soutenir le développement d'offres de formations sur le territoire ayant pour objectif la montée en compétence des professionnels du bâtiment et l'intégration des enjeux de transition écologique dans leurs savoir faire
- Sensibilisation les jeunes aux métiers du bâtiment : actions en milieu scolaire, promotion des formations en alternance
- Soutenir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises pérennes dans le secteur du bâtiment (animation de réseaux économiques, pépinières, coopératives d'activités etc.)
- Soutenir les programmes d'habitat mixtes favorisant le lien intergénérationnel
- Faciliter l'accès à l'ingénierie pour les communes (réalisation des études préalables, mise à disposition de compétences, AMO)

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat : notamment sur la convention ORT, la mobilisation des aides de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH, dispositif fiscal Denormandie, la politique de la ville,
- Département notamment via le PIG « Habiter mieux »,
- PNR notamment sur l'accompagnement qualitatif des rénovations énergétiques des bâtiments sur son territoire
- EPCI et communes notamment sur la mise en place des programmes contractuels avec l'Etat, la Région, le Département et la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics, de l'éclairage public...
- Banque des Territoires notamment sur le financement des actions contribuant à la transition énergétique du territoire
- Action logement pour le logement social
- Etablissement Public Foncier (EPF) de la région Occitanie
- Région / Europe notamment sur les aides financières aux collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, aux particuliers pour la rénovation de l'habitat
- CAUE, REVA, Maison Paysanne

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Nombre de logements privés réhabilités
- Nombre de logements vacants remis sur le marché
- Nombre de logements sociaux créés

● **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :**

- Comités techniques de suivi des ORT et de l'OPAH
- Comité de pilotage du CRTE
- Bilan des ORT et de l'OPAH

❖ PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte général :

L'offre touristique actuelle est très éparse et compte différentes typologies d'hébergements : chambres et gîtes d'hôtes, meublés, hôtels, camping, ferme auberge...

La Vallée de l'Aude ne compte pas moins de 900 hébergeurs dont la qualité d'accueil est très variable. Ces activités d'hébergement touristique relèvent en grande majorité d'un complément d'activité, la plupart des hébergeurs touristiques ne s'inscrivant pas dans une activité professionnelle.

Le contexte sanitaire a freiné la montée en qualité de ces hébergements, dû à un ralentissement contextuel de l'activité. Pour relancer l'économie touristique dans une démarche éco responsable, il nous appartient d'accompagner nos hébergeurs partenaires vers une montée en qualité de leurs espaces et encourager les initiatives qui permettront cette montée en gamme écologique et qualitative le cas échéant : rénovation énergétique des hôtels et gîtes, construction / rénovation de structures touristiques en bois local, ...

Il convient également d'engager un accompagnement plus proche des hébergeurs pour tendre vers un tourisme durable ; Cela peut passer par la mise en place de mesures expérimentales de mise en valeur du tourisme, la réalisation de guides hébergeurs qualitatifs, un meilleur référencement, une meilleure explication autour de la gestion de la taxe de séjour...

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Tendre vers un tourisme durable et responsable
- Optimiser les ressources locales en les intégrant dans nos projets de développement touristique
- Réduire et maîtriser les coûts fixes des structures (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire)

Du point de vue économique :

- Accompagner les petits investissements dans le cadre de l'économie circulaire
- Sensibiliser/former l'ensemble de l'écosystème touristique : fournisseurs, salariés et clients

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Mettre en avant les spécificités du territoire
- Encourage collectivement ce retour au vert

Contenu de la mesure

- Positionner l'économie au centre de l'argumentaire pour un tourisme durable : par exemple développer un outil de simulation / projection mettant l'accent sur les gains d'énergies et en parallèle les économies budgétaires liées à la consommation, permettant ainsi de prévoir les temps de retour sur investissement
- Créer un réseau d'acteurs impliqués autour d'un « club » tourisme durable, avec une Charte d'engagements spécifique au territoire, en parallèle ou en complémentarité avec une éventuelle Marque Parc (PNR Agly-Fenouillèdes)
- Sensibiliser les hébergeurs et les collectivités aux labellisations existantes autour de l'éco-tourisme : Clef Verte, Ecogîtes, Ecolabel européen... : formations et guide de bonnes pratiques adapté, et les accompagner techniquement dans les réponses aux critères
- Rénovation énergétique des hôtels et gîtes, construction / rénovation de structures touristiques en bois local, ...
- Accompagnement plus proche des hébergeurs pour tendre vers un tourisme durable,

- Communication accompagnée et montée qualitative : guides hébergeurs, meilleur référencement, notamment sur les sites de l'OTI, utilisation de nouveaux supports numériques et nouveaux canaux de commercialisation,
- Meilleure explication autour de la gestion de la taxe de séjour (notion de retour sur investissement)
- Promouvoir et développer des offres de séjours écotouristiques (sensibilisation, matériaux utilisés, sobriété des déplacements, mise en valeur touristique de la transition écologique du territoire : découverte et interprétation de sites naturels, alimentation et restauration, agriculture...

- **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- SCIC SAPIE
- SCIC de Transition Ecologique de la Vallée de l'Aude
- Tissu économique
- , notamment les hébergeurs et les opérateurs touristiques
- Tissu associatif

- ❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- Nombre d'adhérents au réseau Tourisme durable et création d'un Label
- Evolution de la fréquentation touristique sur un panel d'hébergements engagés
- Nombre d'hébergements labellisés au sein d'un label durable

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :**

Le territoire de la Haute Vallée de l'Aude dispose d'un haut potentiel d'activités de loisirs et de pleine nature (sentiers de randonnées, voie verte, pratiques aquatiques en eaux vives dans les gorges et canoë, lacs et plans d'eau, boucles cyclo touristiques et VTT, stations thermales de Rennes-les-Bains et de sport d'hiver à Camurac, escalade et accrobranches, parapentes, planeurs, ...)

Ces activités, en croissance, pourraient devenir une pièce centrale du développement touristique, économique et social du territoire ainsi qu'un marqueur de son identité. La diversification des activités existe déjà et s'il faut continuer en ce sens, il convient principalement de coordonner l'existant et de mieux communiquer sur cette offre auprès des populations locales et régionales.

Renforcer la randonnée et les activités de pleine nature et d'eaux-vives

- Développer et requalifier les parcours de randonnée (pédestre, équestre, VTT, VAE), Schémas d'accueil du public en forêt sur les massifs les plus emblématiques (Eau Salée, Madres, etc.), Parcours d'orientation, eaux vives, Voies Vertes, ...
- Renforcer les activités nautiques notamment la canyoning, le rafting le Kayac, le canoë et la baignade
- Œuvrer à la continuité des activités et aux transitions entre les saisons
- Mettre en avant la diversité des Activités de Pleine Nature (APN) proposées sur le territoire : randonnée, vtt, randonnées équestres, parcours pêche « stations pêches labellisées »
- Ski et pratiques autres autour de l'activité neige à Camurac
- parcours permanents d'orientation, escalade, spéléologie, train rouge, canoë, canyoning, rafting ...

Développer et structurer l'offre et les pôles touristiques et de loisirs : abbayes, thermes, station de Camurac, TPCF, ...

- Sites pôles du Pays Cathare et sites remarquables : Abbaye de St-Hilaire, Abbaye d'Alet-les-Bains, Château d'Arques, Rennes le Château, Domaine de l'Abbé Béranger Saunière, Rennes les Bains (Thermes), station de Camurac, Château de Puivert, Train rouge, Château de Puilaurens, Château de Chalabre ...

Objectifs de la mesure :Du point de vue de la transition écologique :

- Rendre les APN résilientes au changement climatique, en adaptant notamment la station de ski à un tourisme 4 saisons
- Intégrer la sensibilisation à l'environnement aux APN et activités de loisirs

Du point de vue économique :

- Asseoir l'économie touristique sur les ressources du territoire
- Développer un tourisme durable et de qualité
- Valoriser les richesses naturelles
- Transformer progressivement les emplois saisonniers liés à ces activités en des emplois à l'année
- Parvenir à créer une « destination commune » à l'échelle de la Haute Vallée de l'Aude

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Une offre diversifiée pouvant s'adresser à l'ensemble des publics y compris les moins aisés
- Améliorer la commutation sur l'offre de loisirs aux habitants en allant à leur contact
- Préserver le lien social dans un contexte d'utilisation croissante du digital pour les activités de loisirs
- Aider les associations d'APN pour renforcer les liens entre habitants et la cohésion sociale, autant que possible à l'échelle supra-communale

Contenu de la mesure

Promotion :

- Poursuivre la réalisation de panneaux « patrimoine village » sur la CCPA et l'étendre à l'échelle de la haute vallée.
- Assurer la promotion de certains itinéraires et secteurs de niche : histoire et légendes, vacances à la neige en famille, week-end sportifs (VTT, pêche, sports extrêmes...)
- Améliorer la communication vers les habitants en intégrant les loisirs à l'agrotourisme : bien-être, expériences outdoor famille ; Unesco et acte 2 Sites Cathares...

Structuration de l'existant :

- Poursuivre le « aller-vers » le touriste sur les zones de forte fréquentation tout en maintenant les points d'informations locaux pour le public local.
- Soutenir et renforcer notre offre VTT et cyclo randonneurs par une présence à des salons B to B et B to C et par l'organisation d'événements (randonnées, Carach bike, voie verte...)
- Encourager l'installation de professionnels des activités de pleine nature (vélo, accompagnateurs montagnes, pisteurs, vendeurs et prestataires divers...)
- Aménagements ludiques sur la station de ski : pumptrack, pistes enduro VTT, bacs à mousse, champ de bosses, modules et sauts ...

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat, Région / Europe
- Département notamment sur le service environnement (PDESI)
- Offices de tourisme
- PNR : animatrices Natura 2000
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture
- SCIC SAPIE, Tissu économique, Tissu associatif
- Fédérations (Cycliste, Pédestre, Equestre, Guides, Spéléologie...)
- Professionnels du monde sportif (éducateurs sportifs)
- GEEAUDE, LPO

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Schéma de Développement Touristique de l'Aude
- Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnée (PDIPR)
- Plans d'actions des Offices de Tourisme
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la région Occitanie

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Nombre de panneaux d'orientation
- Fréquentation des offices de tourisme
- Nombre de professionnels, de fédérations, de clubs sportifs actifs sur le territoire

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Augmentation de la fréquentation des sites
- Eco-compteurs : sur les sentiers de randonnées.
- KM de pistes balisées et aménagées
- Bilan annuel réalisé par le PETR avec le soutien des Communautés de Communes et des communes concernées

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION :**

Contexte général :

Le territoire de la Haute Vallée de l'Aude est riche en événementiels en lien avec l'agriculture : la Foire Départementale de l'élevage à Espezel, les Marchés aux Truffes et Marchés de Producteurs de Pays, Toques & Clochers, Festival des Saveurs en Pyrénées Audoises, de Ferme en Ferme...

L'attrait du public pour ces manifestations se décline en labels sur les exploitations qui permettent une pluriactivité et une meilleure valorisation des productions en vente directe : Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Gîtes de France. Le succès des gîtes, chambres d'hôtes, fermes auberges et points de vente directe ne faiblit pas, avec des innovations constantes : hébergements insolites, drives fermiers, distributeurs automatiques...

De la même manière les labels de « qualité » bien représentés sur le territoire sont un vrai atout pour développer un slow-tourisme porteur de sens et de valeurs : HVE, agriculture biologique, AOP, Label Gascon...

Enfin, les acteurs s'investissent dans une amélioration continue de la qualité de l'accueil en lien avec les acteurs du tourisme (notamment collectivités).

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- Soutenir les producteurs dans des démarches de progrès quant à leurs techniques de production (HVE, Bio)
- Soutenir les outils de transformation collective
- Soutenir les solutions logistiques qui permettront de mutualiser les déplacements (livraisons) et garantir à tous un accès aux produits locaux (résidents, touristes, restaurateurs, restauration collective...)

Du point de vue économique :

- Offrir un complément de revenus aux agriculteurs
- Assurer une mise en réseau des acteurs
- Proposer une offre touristique cohérente (chercher la synergie entre acteurs)

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Mettre en avant la spécificité du territoire

Contenu de la mesure :

- Construire des circuits de découvertes matériels (routes touristiques) et immatériels (via les réseaux sociaux ou sites internet dédiés)
- Penser le soutien au développement des infrastructures (notamment routes et autres voies de communication) ou accès à la téléphonie et au réseau aussi au regard du développement touristique
- Regrouper les points de ventes des produits locaux (types halles gourmandes)
- Regrouper les points d'accueil touristique avec les points de ventes des produits agricoles comme par exemple autour du projet de la maison des vins à Limoux
- Assurer un accompagnement des acteurs de l'agritourisme du territoire (formation, action de développement cohérente...) pour une montée en gamme collective de l'accueil agritouristique sur le territoire.

Au niveau des hébergements :

- Privilégier l'adhésion à des écolabels européens
- Soutenir les hébergements insolites respectueux de l'environnement
- Sauvegarder l'environnement et les paysages
- Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (filière bois...)

Au niveau de la commercialisation/communication :

- Communiquer sur la sauvegarde des races anciennes
- Communiquer sur les apports de l'agriculture aux paysages
- Travailler sur le storytelling agricole, les savoir-faire ancestraux, l'écologie avant l'heure
- La coopération est très présente sur le territoire : la mutualisation est source d'économies d'énergies
- Mettre en avant les initiatives exemplaires
- Accompagner les points de vente pour qu'ils mettent en avant le travail des producteurs

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE) :

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- SCIC SAPIE
- syndicat AOP des vins de Limoux
- Tissu associatif

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

- Nombre de points de vente en circuits courts
- Part de dépense en circuits courts par les touristes (enquête consommateurs CCI)
- Pourcentage de producteurs engagés dans une démarche d'agritourisme
- Part de chiffres d'affaire généré par l'agritourisme
- Nombre de nuitées générées par l'agritourisme

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

L'agriculture est frappée par les prémices de la crise climatique : gel, sécheresse, inondations...

D'après une étude de l'INRA : 10% de production de matière sèche en moins sur les 20 dernières années.

Une pression foncière est ressentie sur le territoire et pose le problème de la gestion des terres agricoles : répartition espace agricole / espace urbain

On ne peut plus faire comme on faisait avant : il y a un changement de pratiques, il faut que l'agriculture continue de s'adapter. Il y a des coûts de plus en plus importants (services, assurances...) donc moins de possibilités d'investissements.

Il faut mieux valoriser les productions pour compenser les baisses de rendement.

En termes d'emplois et de compétences, on constate un manque de valorisation des « métiers du vivant » et donc une difficulté de recruter. De la même manière, le renouvellement des générations chez les agriculteurs n'est pas assuré.

Il convient de reprendre et de poursuivre les réflexions menées dans le cadre du programme européen et régional Terra Rural.

Objectifs de la mesure :

Du point de vue de la transition écologique :

- S'adapter au changement climatique : encourager la diversification des exploitations agricoles et mettre en place des outils (irrigation, aspersion, systèmes antigel)
- Atténuation des effets du changement climatique (diminution des émissions de gaz à effet de serre et/ou stockage)
- Maintenir la biodiversité dans les territoires (favoriser les nichoirs, perchoirs...)
- Diminution des intrants
- Approvisionnement en local pour réduire les déplacements
- Gérer durablement les sols

Du point de vue économique :

- Assurer un revenu décent aux agriculteurs
- Part plus importante de circuits courts et agritourisme pour valoriser : plus de retombées économiques pour le territoire
- Outils de transformation pour augmenter la valeur ajoutée

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Approvisionnement local / circuits courts : valoriser les producteurs locaux
- Lutter contre l'image agriculteur / pollueur
- Actions pour lutter contre la précarité alimentaire
- Installation et dynamisation des espaces ruraux (villages, paysages, emploi)

Contenu de la mesure

La réponse aux objectifs passera par une politique forte et coordonnée à l'échelle du PETR en s'appuyant sur les stratégies agricoles existantes, notamment Terra Rural. Sans être exhaustif, les types d'actions à mener pourraient être les suivantes :

- Améliorer la robustesse et la protection des agrosystèmes : reforestation dans les zones de grande culture (replanter des haies pour stabiliser les sols et stocker le carbone), valoriser les ressources forestières des agriculteurs, rapprocher gestion agricole et gestion écologique des zones humides...
- Gérer durablement les ressources en eau : accompagner les projets d'irrigation, optimiser l'usage des ressources existantes, favoriser les pratiques agro-écologiques pour la qualité de l'eau...
- Lutter contre l'érosion des sols et les incendies par des aménagements : réduire la vulnérabilité des parcelles agricoles aux crues, lutter contre les incendies par l'aménagement de l'espace...
- Favoriser l'installation agricole par une meilleure gestion foncière
- Accompagner les exploitants dans leurs changements de pratique et leur gestion d'entreprise : accompagner les producteurs pour compenser les pertes liées à la mise en place de pratiques plus vertueuses, accompagner et structurer les circuits de proximité, développer (créer ou pérenniser) les outils de transformation afin de valoriser les productions locales...
- Accompagner la recherche sur le matériel végétal
- Renforcer l'accompagnement à la diversification des productions
- Valoriser le métier agricole et développer les formations aux métiers agricoles
- Travailler sur les nouveaux modèles économiques : Espaces tests, groupement d'employeur, associations...

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Banques
- Entreprises privées
- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- ANCT
- Chambre d'Agriculture
- SAFER
- PNR
- SCIC SAPIE
- Tissu économique
- Tissu associatif
- Maison Paysanne
- Terre de Liens
- Syndicats AOC
- Associations naturalistes
- Conservatoire botanique des Pyrénées
- Agence des Pyrénées

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Chiffre d'affaires dans le secteur agricole sur le territoire
- Part de l'emploi agricole dans l'emploi local
- Quantité de kg de carbone stocké ou économisé

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Evolution de la biodiversité (comptages sur parcelle)
- Nombre d'installations agricoles
- Part des exploitations diversifiées

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :**

Initiative engagée en 2015, suite à la loi d'Avenir Agricole de 2014 qui définissait le dispositif du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Des rencontres ont tout de suite été menées avec les Présidents des deux Communauté de Communes de la HVA. La DRAAF et la Région Occitanie ont accompagné la préfiguration. En 2017, un Comité de Pilotage a été progressivement rassemblé, et compte aujourd'hui une 30aine d'acteurs du territoire (voir ci-dessous) de la production agricole à la consommation en passant par la transformation, la distribution et de la sensibilisation. Le territoire possédait déjà beaucoup d'acteurs engagés, et dispose d'outils collectifs (Conserverie des Jardin de la Haute Vallée, Abattoir de Quillan...), de coopérative (CAVALE...) et d'associations (Biocoop, RIHVA...).

Ce PAT, par le Comité de Pilotage, dispose d'une gouvernance représentative des acteurs du territoire, elle est partagée et horizontale. Il permet de mettre en cohérence les différentes actions de développement en HVA. La SCIC Maison Paysanne de l'Aude en assure la coordination, le portage administratif et financier.

Les premières actions ont été réalisées en 2020 et 2021 par la Coopération entre le PAT HVA et Castelnaudary, financées par des fonds LEADER. Aujourd'hui, le Plan de Relance accompagne ce dispositif tant sur l'animation que sur des actions.

• Objectifs de la mesure :Du point de vue de la transition écologique :

- Développement de la production biologique qui préserve plus notre environnement,
- Une alimentation et une logistique territorialisées qui réduit l'impact sur l'environnement, transport, stockage et favorise l'autonomie du territoire...
- Diversification des productions pour résister aux aléas climatiques et proposer une large gamme de produits

Du point de vue économique :

- Développement de la Valeur Ajoutée pour les professionnels du territoire
- Augmenter la diversification des productions pour développer la résilience des exploitations
- Relocalisation de l'économie en relocalisant l'ensemble des étapes du système alimentaire et encourager la création d'emploi
- Favoriser l'installation agricole et le renouvellement des générations

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Faire de l'agriculture un vecteur de développement de la dynamique rurale pour des campagnes vivantes
- Rapprocher les liens entre les Producteurs et les Consommateurs
- Favoriser l'accessibilité à l'alimentation de qualité pour tous dans le respect du droit à l'alimentation
- Encourager la coopération des acteurs associatifs du territoire autour d'un projet collectif

Au-delà de ces objectifs écologiques, économiques et sociaux, l'ambition est d'instaurer une réelle dynamique pérenne d'accompagnement au développement agricole du territoire et à l'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous sur le long terme. A ce titre, le PAT est un dispositif partenarial pérenne.

Contenu de la mesure

- Animer et coordonner le PAT en tant que dispositif partenarial à l'échelle de la Haute Vallée de l'Aude
- Accompagner le développement et favoriser la structuration des filières végétales bio et locales sur le territoire de la HVA
- Soutenir l'émergence et le développement de filières territorialisées répondant au besoin d'alimentation locale et dans un objectif de diversification de l'offre locale (de l'amont à l'aval)

- Accompagner les projets de restauration hors domicile durable et locale en lien avec la loi Egalim (remunicipalisation gestion des déchets, intégration de produits de qualité et locaux, diversification des protéines...)
- Sensibiliser le grand public et les habitants du territoire aux enjeux et aux pratiques écologiques et alimentaires vertueuses
- Faciliter le renouvellement des générations agricoles par l'installation et la mobilisation des élus locaux sur les enjeux fonciers
- Etablir des partenariats rémunérateurs pour les producteurs locaux avec les associations d'aide alimentaire
- Soutenir la mise en place de dispositifs facilitant l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Assurer le lien et les échanges entre les actions de la HVA et les autres territoires de l'Aude

● **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE) :

- Etats notamment via la DRAAF et les services déconcentrés à l'échelle départementale
- Union européenne via le FEADER
- Région Occitanie – Direction Agriculture Agro-alimentaire Forêt
- Département de l'Aude – Service Agriculture Tourisme Patrimoine – Direction Solidarités
- PETR Vallée de l'Aude
- Communauté de Communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises
- Banque des Territoires
- ADEME, Agence de l'eau
- Maison des Solidarités
- PNR
- PTCE 3.eva
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture
- Biocivam, SCIC SAPIE, Coopérative de Transition Ecologique
- Réseau Santé Précarité et CLS
- Tissu économique, Tissu associatif

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2026 :

Sur toute la période, de 2022 à 2026, un travail d'animation et de coordination sera mené afin de mettre en place ce plan d'action dans une dynamique de gouvernance partagée.

2022-2023

- Développement de la production alimentaire locale
 - Accompagner le développement, en volumes et en diversité, des filières végétales bio et locales
 - Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un atelier d'abattage de volaille
 - Soutenir la logistique avec l'acquisition de matériel de transport et de stockage
 - Accompagner le développement de circuits-courts citoyens et leur mise en réseau
 - Accompagner les communes à la remunicipalisation des cantines et à l'introduction de produits de qualité et de proximité
 - Soutenir le développement des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
 - Renouvellement des générations agricoles
 - Réaliser des diagnostics foncier-agri-vivrier et accompagner à l'installation et à la transmission
 - Développer l'activité agricole sur le site de Massia
 - Sensibilisation du grand public
 - Sensibiliser sur l'impact de l'alimentation et l'agriculture sur l'environnement et le climat
 - Sensibiliser sur les pratiques écologiques (compostage collectif, pratiques agroécologiques de jardinage) et alimentaires vertueuses
 - Justice sociale
 - Atelier de cuisine à destination du public précaire et des personnes âgées
 - Accompagner les circuits courts pour développer des modèles pour faciliter l'accessibilité aux produits locaux à des personnes en précarité
 - Réflexion pour engager un dispositif de Sécurité Sociale de l'Alimentation

Fin 2023, un point d'évaluation permettra d'identifier les actions qui ont été une réussite ou non, celles qui nécessitent d'être poursuivies... Il est possible de dessiner dès maintenant des pistes d'actions dans la continuité des premières actions. Néanmoins, celles-ci devront être ajustées et confirmées collectivement afin qu'elles répondent au mieux aux besoins et aux ambitions du territoire.

2024-2026

- Développement de la production alimentaire locale
- Accompagner la structuration des filières végétales bio pour des ventes aux restaurations collectives
- Poursuivre l'accompagnement au développement des filières territorialisées
- Accompagner la mise en place de l'atelier d'abattage de volaille selon l'étude préalable
- Optimiser les transports et la logistique au sein du territoire et avec les territoires voisins en lien avec le projet d'outil logistique départemental
- Poursuivre l'accompagnement à la reprise en gestion directe des restaurations collectives et l'accroissement de l'approvisionnement en produits bio et locaux
- Renouvellement des générations agricoles
- Poursuivre l'accompagnement à l'installation et à la transmission notamment par la mobilisation des collectivités locales
- Etudier les possibilités et accompagne l'installation de collectifs
- Sensibilisation du grand public
- Poursuivre la sensibilisation sur les pratiques écologiques (compostage, consigne du verre...) et alimentaires vertueuses
- Justice sociale
- Poursuivre le développement d'ateliers à destination des publics précaires et isolés
- Soutenir la mise en place d'un dispositif de Sécurité Sociale de l'Alimentation

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Terra Rural de la CCPA : accompagnement et participation à la réalisation de certaines actions du programme Terra Rural notamment sur les actions en lien avec le foncier agricole, l'identification de parcelles mobilisables pour une activité agricole
- PCAET de la CCL : mise en place d'action permettant à l'agriculture locale de devenir plus résiliente et de s'adapter au changement climatique et en encourageant le changement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement
- Contrat Local de Santé : participation au réseau santé précarité, collaboration pour développer des actions en lien avec les acteurs sociaux dans l'objectif de justice sociale afin de proposer une alimentation locale et de qualité aux personnes en difficulté

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Proportion des produits locaux et/ou Bio en restauration collective
- Nombre de CAD et PSE mis en place
- Nombre d'installation agricole, variation du solde entre les cessions et les installations
- Nombre d'ha de terres concernées par une installation suite à un accompagnement des collectivités
- Nombre d'actions de sensibilisations, diversité des publics, fréquentation de chaque action
- Evolution de la production locale commercialisée localement
- Nombre de partenariat mis en place entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire, nombre de personnes bénéficiaires
- Nombre de cantine en gestion directe

● Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Suivi de la mise en place des actions selon le calendrier prévisionnel
- Nombre de COPIL, commissions thématiques
- Organisation d'évènements, visites, sorties, réunions constituant les étapes intermédiaires de réalisation des actions...
- Un Comité de Suivi se réunira deux fois par an
- Publication d'un rapport d'activité annuel du PAT
- La Maison Paysanne sera responsable de la coordination de cette évaluation
- Cette évaluation sera partagée en Comité de Pilotage, vers les élus, le grand public via les comptes rendus, des actions et supports de communication (événementiel, plateforme départementale des PAT, partenaires...)

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

La forêt occupe une surface importante du territoire, en particulier au sud, et se partage entre peuplements feuillus et résineux. En plus de ses fonctions écologiques et sociales reconnues, la forêt est également une filière économique à part entière qu'il convient de structurer et valoriser. Le diagnostic agricole et forestier a d'ailleurs mis en évidence une ressource locale à la fois qualitative et quantitative, principalement grâce aux travaux menés dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire.

Par ailleurs l'ensemble des maillons de la filière est représenté sur le territoire, notamment avec la présence de deux scieries, ce qui est remarquable sur le territoire.

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- La forêt stock de carbone, support de biodiversité, matériau durable par excellence
- Adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique
- Prendre en compte l'écosystème forêt dans les politiques territoriales d'adaptation au changement climatique

Du point de vue économique :

- Activité économique dense en emplois locaux, opportunité pour le territoire, valeur ajoutée à gagner avec une meilleure transformation locale
- S'assurer que les projets soient adaptés à la ressource et aux enjeux du territoire
- Ne pas subir mais se différencier de la concurrence : bois des autres territoires ou des projets industriels pyrénéens

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Véritable poumons pour les habitants du territoire, les forêts doivent rester appropriées par les habitants et les visiteurs

Contenu de la mesure

Cette action est traduite par l'animation et la mise en œuvre de la charte forestière de territoire qui sera pérennisée sur la durée du CRTE :

- Relais démultiplié des mesures nationales et régionales en faveur de l'amont forestier (desserte, ...)
- Accompagnement personnalisé des entreprises de transformation du territoire
- Soutenir les projets de construction bois local portés par les acteurs du territoire, notamment en les privilégiant dans le cadre des aides portées par les signataires du contrat,
- Soutenir les projets de chaufferies collectives bois

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat : : DDTM SUEDT (1) + ONF (1) + CRPF (1) et notamment par le contrat de réciprocité urbain/rural
- Commissariat de Massif Pyrénées
- Région notamment par la Chartes forestières d'Occitanie, dans le cadre du réseau régional animé par les Cofor : possibilité de bénéficier de financements Leader pour projets inter-territoriaux
- L'Europe notamment sur le financement de l'animation de la CFT, des investissements dans la filière bois et de la desserte forestière par le Feader
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre d'Agriculture
- La Cavale
- REVA
- Maison de la vie associative de Quirbajou
- EPUR (Oakbot)
- Scierie du Pays de Sault
- Secteur privé : Pierre Maugard (scierie Maugard Bois + Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Aude)/ Philippe Gamet (Cosylva + Syndicat des forestiers privés de l'Aude) (2)
- Société civile : Aude Claire / LPO (1)

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

La provenance du bois :

- Certification du bois (PEFC ou FSC)
- Valeur ajoutée créée pour la filière et le territoire

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Nombre de bâtiments en bois local
- Volume de sciages produits sur le territoire

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

- Bilan annuel réalisé par le PETR avec le soutien des Communautés de Communes et des communes concernées dans le cadre de la charte forestière de territoire

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

Le PETR de la Vallée de l'Aude est un territoire rural disposant d'un gisement « potentiel » de matériaux biosourcés (notamment bois), pas forcément suffisamment exploités dans les ouvrages locaux. Par « ouvrages locaux », on peut entendre :

- Les constructions à usage d'habitat, mais aussi d'activités économiques
- Les équipements publics
- Les aménagements d'espaces publics

Sur ces différents ouvrages, la question qui se pose est la même : Comment favoriser des constructions durables, utilisant en priorité des ressources locales ? Comment impulser des réalisations exemplaires et capitaliser sur les retours d'expériences réussies ?

Le PETR et ses partenaires constatent un attrait récent de nouvelles populations en direction du monde rural (effet post covid), notamment pour des maisons en ville.

Le REVA (Réseau Écoconstruction en Vallée de l'Aude) mis en place en 2020, impulse et anime de nombreuses actions visant à favoriser l'écoconstruction sur le territoire. 80 professionnels locaux du secteur sont réunis dans le réseau. Parmi les actions « phares » du réseau, le centre de formation Batipôle est dédié à la formation des professionnels du bâtiment à la transition écologique.

Des entreprises locales qui s'impliquent fortement dans la transition écologique. Par exemple : MP charpente, BatiScop, Scop Copo (spécialisé en bois/terre/paille).

Il existe déjà une démarche de sensibilisation au grand public en matière de construction durable : le Forum Accel'air, tenu en 2019, pourrait éventuellement être relancé en 2022. Au-delà, il n'existe pas de gros événement dédié sur le territoire à l'aménagement durable et à l'écoconstruction.

Plusieurs projets exemplaires peuvent être cités :

- Le réseau de chaleur Limoux qui alimente tout un quartier
- Luc sur Aude, qui s'affirme comme un « village en transition » et mène de nombreuses démarches en ce sens : réflexions sur l'aménagement durable du village, projet solaire citoyen, chaufferie bois ...
- Granès : réhabilitation de logements et de la salle publique. Réflexions en cours sur les espaces publics.
- La commune d'Alet-les-bains, qui a mené une étude prospective sur son aménagement urbain
- La Maison commune en Ariège (Montbel)

En matière d'intervention sur les espaces publics, certaines communes se sont engagées dans des démarches Zéro phyto, de mobilisation de chantiers d'insertion pour des opérations de réhabilitations, ou encore de reconversion de friches.

En matière de bâtiments publics, notons l'appui du SYADEN en ingénierie sur l'opportunité économique et technique. Malgré tout, il existe une réelle difficulté des communes sur l'accompagnement (ingénierie, intervenants professionnels, montage d'opérations d'animation, concertation avec la population). Cette ingénierie est d'autant plus nécessaire que le caractère rural du territoire implique la réalisation de bâtiments complexes, qui peuvent être multi-usages (exemple : école/mairie, rénovation gîtes ruraux). Se rajoute à ceci, la particularité du caractère patrimonial des villes et villages, qui complexifie les solutions d'éco-rénovation de bâtiments.

Pour mener des opérations exemplaires, les communes sont aussi en difficulté pour mobiliser les financements, notamment pour les appels à projets (délais courts, complexité des dossiers à monter). Elles sont en attente de souplesse des financeurs entre le temps du montage du dossier et le temps de la réalisation (avec des contours de projets et de chiffrages qui peuvent évoluer dans le temps). Malgré tout, sur ces opérations exemplaires, si les investissements sont plus lourds à porter, d'autres compensations économiques existent : apport de valeur ajoutée sur le territoire, économies d'énergies.

- **Objectifs de la mesure :**

Objectifs transversaux :

- Favoriser la conception bioclimatique dans les nouvelles constructions et l'utilisation de matériaux biosourcés
- Promouvoir un aménagement qualitatif de l'espace public urbain, notamment par le végétal
- Ne pas trop restreindre la notion de « local » : par exemple, utiliser plus du bois français, du bois régional, serait déjà un objectif louable
- Apporter un appui aux communes et/ou autres maîtres d'ouvrages :
 - faciliter le financement et lever la complexité des projets, notamment pour les communes
 - aider à faire des choix coordonnés, planifiés, réalistes, adaptés au territoire et à ses réalités (économiques, sociales, culturelles)

Du point de vue de la transition écologique :

- Faciliter l'utilisation de matériaux biosourcés locaux dans les constructions, et équipements
- Permettre la réalisation de mobiliers urbains, d'aménagement, d'équipements exemplaires en allant au-devant des coûts de fonctionnement et de gestion à venir
- Accompagner pour cela les communes dans la perception des coûts à long terme, des risques et des solutions envisageables
- Compléter les visions politiques en matière d'aménagement durable du territoire (PLUi existant des deux EPCI, opposables) à travers le futur SCOT
- Faciliter la pratique des mobilités douces en les prenant en compte dans les projets de voiries (liaisons inter villages notamment, voie verte), mais aussi dans les équipements nécessaires à la pratique du vélo par les habitants

Du point de vue économique :

- Favoriser l'utilisation de matériaux et compétences locales pour bénéficier d'un retour sur investissement
- Soutenir les dynamiques locales d'animation de réseaux autour de l'écoconstruction & l'éco-conception des espaces publics

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Sensibiliser, faire évoluer les mentalités, démontrer, prouver : habitants, professionnels / aux nouveaux procédés, à leur utilisation, à leur rapport coûts/avantage
- Mobiliser l'AMU (assistance à maîtrise d'usages) autour des projets de réhabilitation d'espaces publics

Contenu de la mesure

- Accompagnement des porteurs de projets
 - Soutien aux réseaux et acteurs locaux qui animent, conseillent, mettent en réseau, apportent de l'ingénierie) – exemple localement – REVA, CAUE. Les aider à être connus et reconnus localement
 - Aide à l'ingénierie (conception, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Soutien aux actions de sensibilisation : élus, habitants, acteurs économiques
 - Aide aux outils de promotion (plaquettes, sites web ...)
 - Guides bonnes pratiques, bons matériaux
 - Evénements : salons, journées à thèmes, formations...
- Actions favorisant la montée en compétence des artisans locaux sur les techniques et outils d'aménagement et de construction durable
- Soutien à l'investissement

- Réhabilitation de friches urbaines (maison abandonnées, bâtiments d'activités)
- Mobilier urbain, équipement répondant notamment aux objectifs cités dans les objectifs de transition écologique de cette mesure, inscrits dans un projet cohérent d'espaces publics.
- Appui global aux politiques de revitalisation, de réhabilitation des cœurs de villages
 - Appui à la réflexion (études prospectives, stratégiques, mobilisation citoyenne et AMU)
 - Appui à l'investissement souple (possibilité d'adapter les crédits au fur et à mesure de l'évolution de la conception du projet)
 - Facilitations juridiques, aide à l'appropriation des règles d'urbanisme
- Soutien aux démarches de conceptions de quartiers/lotissement exemplaires
 - Soutien aux communes : acquisitions, concertation, travaux. Voir dans quelle mesure une commune peut fixer des conditions d'aménagement exemplaires, voire les encadrer par des règles ou outils d'urbanisme (CBS, domomètre etc..). Voir si une taille critique n'est pas nécessaire.
 - Appui aux privés : labellisations (exemple BDO, QDO), incitations financières ?
- Soutenir l'éco-conception de bâtiments d'immobilier d'entreprise

Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat, Région, Département
- CAUE, REVA
- Batipôle, FFB, CAPEB
- PNR notamment sur l'accompagnement à la rénovation énergétique
- EPCI principalement sur la compétence urbanisme, les fonds de concours pour les communes
- SYADEN, ADEME, ADT 11
- Banque des Territoires notamment sur l'appui à l'ingénierie
- ANCT notamment sur l'appui à l'ingénierie
- DRAC / ABF
- animateur Charte Forestière (et partenaires concernés par la Charte)
- SCIC SAPIE
- Chambres consulaires : formation, appui aux entreprises et porteurs de projet, mise en réseau d'acteurs
-

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- % de communes engagées dans une démarche stratégique de développement
- Baisse du taux de vacance, à contextualiser au regard de la dynamique socio-économique
- Bâtiments réhabilités : liste, voire %
- Opérations d'espaces publics répondant aux enjeux repérés dans la fiche : repérage d'utilisation des matériaux locaux, bonnes pratiques à transférer (quelques projets à initier, à « raconter », à valoriser avec des retombées positives expliquées.

❖ **PRESENTATION DE L'ACTION**

Contexte général :

Les grands sujets qui interpellent les acteurs publics sur le territoire :

- Réaménagement des déchetteries en cours sur le territoire
- Problématique récurrente de gestion des décharges sauvages.

Des projets, des partenariats en cours :

- association le parchemin (SIAE) : projet de recyclerie bâtiment (matériaux de construction, réemploi)
- une ressourcerie en projet sur Esperaza – auront accès aux déchetteries de l'EPCI.
- Limouxin : projet réhabilitation déchetteries + partenariat avec « le parchemin » pour favoriser le réemploi.
- Bureau d'étude CAPRIONIS, spécialisé dans l'économie circulaire
- La SCIC Maison paysanne travaille sur la faisabilité de réemploi de contenants verts
- Actions de sensibilisation
 - Gaspillage, déchets alimentaires : travaillé dans le cadre du PAT
 - COVALDEM organise des actions de sensibilisation

• **Objectifs de la mesure :**

Du point de vue de la transition écologique :

- Moderniser, mettre aux normes, rendre les déchetteries «inclusives » (en faisant participer le tissu associatif)
- Faire baisser les volumes de déchets
 - Réutiliser des déchets avant même leur arrivée en déchetterie (exemple = récupération déchets verts sur site pour réutilisation sur le territoire)
 - Faire passer les messages aux « gens » : habitants
- Expérimenter les systèmes de ré-emploi (exemple : maison de l'emploi)

Du point de vue économique :

- Communiquer auprès du grand public sur l'impact financier du traitement des déchets.
- Achat public responsable auprès du BTP : sensibilisation pratiques sur chantier, usage de la déchetterie.
- Valorisation économique des déchets
 - de la vigne et du vin : engrais, énergies, cosmétologie etc...

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Sensibiliser les différents usagers du territoire à la problématique des déchets, modifier les comportements : habitants, scolaires, entreprises, associations, collectivités, touristes

Contenu de la mesure

Equipements/outils

- Donner accès aux déchetteries à des acteurs (associatifs notamment) intervenant sur le réemploi de matériaux
- Achats d'équipements et outils évitant un traitement en déchetterie
- Modernisation équipements qui favorisent le tri (déchettes, containers plus modernes, signalétique, mobilier urbain)

Sensibilisation : habitants, scolaires, entreprises, associations, collectivités, touristes

- Sensibiliser en donnant à voir les conséquences économiques du tri
 - suivre, tracer les comportements (avec quels types d'équipements et à quel coût ?)
- Mener des temps d'information/animation/sensibilisation par types de déchets et d'acteurs
 - agir sur la filière bâtiment
 - agir sur les déchets verts
 - agir sur les déchets ménagers
- Agir en exemplarité lors des événements réceptifs et d'animation (collectivités, associations)

Actions collectives/associatives – projets entrepreneuriaux & associatifs - initiatives

- Soutien aux porteurs de projets, notamment sur les SIAE agissant sur le tri, la réparation/maintenance, le réemploi
 - Aide montage au projet
 - Aide animation / fonctionnement
 - Investissements
- Aide immobilier d'entreprise : peut-on majorer l'aide si des entreprises intègrent l'économie circulaire dans la conception de leur bâtiment ?

● **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Communes
- Association le parchemin
- Ressourceries (les citer)
- Offices de tourisme (éco tourisme)
- Banque des Territoires
- ANCT
- COVALDEM
- Maison Paysanne
- SCIC SAPIE
- Tissu économique
- Tissu associatif

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- A définir

❖ PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte général :

Afin de répondre à l'enjeu planétaire de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec le SRCAE et l'ambition de la Région Occitanie de devenir la 1^{ère} région à énergie positive d'Europe en 2050, la Vallée de l'Aude souhaite participer pleinement à la mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire, à travers notamment de la mise en œuvre de PCAE.

Le territoire dispose de ressources naturelles insuffisamment exploitées principalement aux niveaux de l'énergie-bois, de la production d'énergie photovoltaïque, éolienne et géothermique, de la production hydroélectrique, de la méthanisation.

La Charte du PNR oriente sur une partie du territoire le développement des ENR (notamment l'éolien et le solaire)

Compte tenu des spécificités du territoire les filières bois énergie et solaires seront particulièrement développées. Le potentiel de la méthanisation reste à expertiser.

Faire un bilan des dépenses et production d'énergie sur le territoire.

Contexte propre aux projets participatifs (Luc sur Aude)

Objectifs de la mesure

Du point de vue de la transition écologique :

- Développer les énergies renouvelables en minimisant les impacts sur l'artificialisation des sols, l'agriculture, la forêt, la biodiversité et les paysages

Du point de vue économique :

- Maximiser les retombées économiques pour le territoire
- Baisser le coût de l'énergie par le développement de circuits courts énergétiques

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Permettre au plus grand nombre de bénéficier des retombées économiques des ENR et favoriser la participation citoyenne au capital
- Favoriser la prise en compte des enjeux de transition énergétique et l'appropriation par les habitants de la production d'énergie

Contenu de la mesure

- Finaliser le PCAET de la CCL et engager sa mise en œuvre
- Etudier les opportunités d'élargir la portée des actions du PCAET à l'échelle du CRTE (réflexion à mener action par action lors de leur lancement)
- Concernant l'énergie photovoltaïque, se doter d'une stratégie à l'échelle du PETR, qui fixera les objectifs quantitatifs de développement (qui déclinent les objectifs supra) et les modalités d'implantation (localisation, nature du foncier, taille des projets...) et les conditions de répartition des retombées économiques (propriété, participation publique au capital, participation citoyenne au capital, clefs de répartition fiscale) (voir exemple sur la narbonnaise, ou la CCPLM, étude Syaden sur CCPA)
- Engager une réflexion sur les compensations légales pour assurer leur caractère collectif
- Stratégie filière locale bois énergie (voir fiche action charte forestière de territoire)

- Créer un écosystème d'acteurs (SYADEN, PNR, point info énergie...) chargés d'accompagner les particuliers et des collectivités pour le développement du solaire (PV et chaleur) en toiture, et à ce titre s'inscrire dans le plan d'action pour accélérer le développement du photovoltaïque du MTE (notamment en mesure 9 de soutien à l'animation pour les collectivités)
- Pousser les développements des circuits courts énergétiques

Prise en compte dans les projets du territoire :

- Analyser chaque projet globalement au regard des économies d'énergies produites (notamment isolation performante...) et des opportunités qu'il offre pour la production d'énergie renouvelable

● **Premiers acteurs identifiés** (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat
- Région / Europe notamment sur financement participatif, sur stratégie, sur bois énergie, via l'AREC, FEDER...
- Département notamment sur bois énergie et via les règlements intervention d'aides aux communes
- Banque des Territoires notamment sur
- ADEME sur l'ensemble des thématiques
- PNR, notamment à deux titres :
 - Dans l'accompagnement des projets pour une meilleure prise en compte des patrimoines naturels et culturels
 - Au titre des actions qu'il porte sur le territoire (solaire en toiture, mais aussi possibilités d'installation de PV au sol (stage), ...)
- EPCI notamment sur la filière bois énergie (charte forestière de territoire)
- SYADEN
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture (en cours de structuration notamment sur hangar photovoltaïque)
- SCIC de transition écologique en haute vallée de l'Aude

❖ **CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS**

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- A définir dans le cadre des stratégies mentionnées ci-dessus

❖ PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte général :**

Le territoire de la Vallée de l'Aude accueille plus de 3.900 établissements (hors agriculture) en décembre 2019 (Source INSEE), dont une forte majorité sur la Communauté de Communes du Limouxin (61,7%). Les activités de commerce (gros et détail), de transports, d'hébergement et de restauration comptent près de 30% de ces établissements, les secteurs de la construction 13,7%, les activités d'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale 13,3%, les activités spécialisées, scientifiques et techniques 12,9%, les autres activités de services 9,3%. L'industrie manufacturière représente encore plus de 10% des établissements.

A la fin de l'année 2017, l'INSEE identifiait 1.508 établissements actifs employeurs, soit à peine 39% de la totalité des établissements. Moins de 35% emploient plus de 1 salarié, ce qui veut dire que le taux d'établissements non employeurs restent important sur le territoire.

La dynamique de création d'établissements se maintient globalement, avec une hausse enregistrée depuis le milieu des années 2010. En 2020, le territoire de la Vallée de l'Aude voyait ainsi la création de 541 établissements.

Le territoire fait face cependant, à l'image de tout territoire rural, au vieillissement des chefs d'entreprises, et en conséquence à la nécessité de la transmission reprise de leurs activités.

Le développement, mais également le renouvellement des activités restent également des enjeux majeurs pour les décennies à venir. A ce titre, principalement suite à la crise sanitaire, l'accueil de « nouvelles industries ou activités » relocalisées sur le territoire national peut présenter une opportunité pour le territoire.

L'écosystème favorable à l'accueil et au développement de nouvelles activités, qu'il faut renforcer, reste déterminant.

Objectifs de la mesure :**Du point de vue de la transition écologique :**

- Inciter les entreprises existantes ou à créer à respecter la transition écologique, notamment dans la conception ou la rénovation ou la densification de leurs locaux d'activités. Inclure les propriétaires dans cet objectif.
- Soutenir et inciter les entreprises s'inscrivant dans des filières de transition écologique

Du point de vue économique :

- Créer / renforcer les espaces d'innovation et de coopération nécessaires au développement du tissu économique (Tiers-Lieux, ...)
- Avoir une offre équilibrée et de qualité de zones et de parcs d'activités (à l'image du PRAE Charles Cros sur Limoux-Pieusse-Cépie)
- Renforcer l'accompagnement des entreprises y compris dans la transmission-reprise
- Revitaliser le commerce en centre-ville ou centre-bourg, lutter contre la vacance commerciale

Du point de vue de la Cohésion Sociale :

- Favoriser l'insertion, la formation et l'emploi, principalement des jeunes
- S'appuyer sur la transition écologique pour offrir de nouveaux métiers et de nouvelles perspectives à des personnes éloignées de l'emploi

Contenu de l'action :

- 1) Accueillir de "nouvelles industries" sur le foncier disponible et/ou en favorisant la reconversion des friches industrielles et/ou commerciales : Projets autour de la Chapellerie de Montazels, reconversion de l'ancienne tuilerie à Limoux / Projet de plateforme logistique tampon entre sud et nord du territoire / Multi Projets de BlackSheep-Tribes principalement sur la ZAE Luc-sur-Aude, ...
- 2) Améliorer qualitativement les zones d'activités existantes : sur ~~Pour~~ le Limouxin, plusieurs ZAE intercommunales sur Limoux, Cépie, Cournanel, Luc-sur-Aude, Pieusse, Saint-Martin-de-Villereglan ; sur les Pyrénées Audoises les zones d'activités de Quillan, Chalabre Sainte-Colombe sur l'Hers, ... (amélioration des circulations auto et vélo, signalétique, espaces verts, ...)
- 3) Accueillir et accompagner de nouvelles activités en renforçant les lieux ressources et les dynamiques de structuration et de création de valeurs (notamment par l'extension voire la création d'immobilier d'entreprises) : Pôle Entreprises Vallée de l'Aude - Pépinière d'entreprises ERECO / Tiers-Lieux- Fabrique de Territoire, poursuivre le soutien aux boutiques tests et tremplin pour revitaliser les cœurs de ville

• Premiers acteurs identifiés (à amender/préciser durant la vie du CRTE)

- Etat
- Région / Europe
- Département
- PNR
- EPCI
- Banque des Territoires
- ANCT
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- SCIC SAPIE
- SCIC de Transition Ecologique de la Vallée de l'Aude
- Association 3.EVA
- Tissu économique
- Tissu associatif

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 et valeurs de référence en 2022 :

- Nombre entreprises accueillies sur le territoire
- Nombre d'entreprises créées
- Nombre Entreprises transmises-reprises
- Nombre de ZAE requalifiées et de bâtiments réhabilités
- Nombre de projets économiques liés aux filières écologiques

Annexe 3 : Les enjeux du Projet de Territoire

ENJEU I : ORGANISER L'AMÉNAGEMENT ET DE LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUDE

Action I-1 : Constituer une armature ou une organisation territoriale équilibrée et cohérente

Afin de maintenir un équilibre territorial, il est essentiel de structurer l'organisation du territoire en confortant les principales centralités que sont Limoux et Quillan, principalement en maintenant et développant les équipements structurants, qu'ils soient administratifs, scolaires, de santé, sociaux ou culturels. Vue l'étendue et la géographie, le projet entend également identifier et conforter, dans une moindre mesure, des pôles de proximité secondaires à l'échelle de micro-territoires.

Action I-2 : Conforter et/ou retrouver une dynamique démographique

Il convient d'accueillir de nouveaux habitants en adaptant les cœurs de villes et villages aux nouveaux modes de vie, en développant l'offre d'équipements et de services, notamment en direction des séniors. D'autre part, il s'agit, surtout pour les Pyrénées Audoises, de soutenir les initiatives locales liées à l'emploi et à la pluriactivité. Ce développement s'articule autour d'un enjeu fondamental : modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Action I-3 : Préserver, améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population

L'attractivité de la Vallée de l'Aude passe par le maintien et le renforcement des équipements et services sur l'ensemble du territoire, afin notamment de lutter contre l'isolement des habitants et de diminuer les trajets.

Il s'agit en tout premier lieu d'améliorer les services de santé de proximité, en poursuivant notamment la dynamique initiée avec la création des maisons de santé pluridisciplinaires.

Mais également de promouvoir l'accueil de spécialistes (principalement sur Quillan), de mieux répondre aux besoins liés au vieillissement, en favorisant l'accueil des personnes dépendantes dans des structures adaptées au plus près des bassins de vie pratiqués.

En matière scolaire, il est indispensable de préserver les équipements scolaires et de favoriser les regroupements éducatifs dans le primaire, et de conforter principalement au sud du territoire l'enseignement secondaire au travers des collèges, mais aussi de développer les filières professionnelles (pré- et/ou post-BAC) en lien avec les filières d'emplois développées sur le territoire.

Il convient également de développer les services liés à la petite enfance qui constituent une aide précieuse pour les jeunes actifs parfois amenés à effectuer de longs déplacements professionnels.

Enfin, il s'agit également de favoriser le développement de l'offre culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire, autant dans les équipements de base, que dans la réalisation d'équipements spécifiques destinés à rayonner plus largement sur l'ensemble du territoire voire au-delà (à l'exemple du pôle culturel du Limouxin, de la Maison de la Minéralogie à Chalabre, de la salle d'escalade à Belcaire, des différents musées du territoire, etc...).

Action I-4 : Adapter, conforter, développer l'offre commerciale en place sans déstabiliser l'existant

Il s'agit, face à la dégradation du tissu commercial de proximité d'assurer la redynamisation commerciale des deux pôles centre du territoire (Limoux et Quillan), mais également des centres villes des pôles de proximité et dans les autres communes. La collectivité entend également améliorer qualitativement les zones d'activités commerciales existantes pour les rendre plus attractives, et soutenir le développement des circuits courts en favorisant notamment la création de vitrines du terroir et les manifestations et événements assurant la promotion des produits du terroir.

Action I-5 : Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes

La situation de l'accessibilité des deux territoires qui compose la Vallée de l'Aude présente de fortes disparités : autant le Limouxin n'est pas véritablement enclavé, autant les Pyrénées Audoises se situe à plus d'une heure par la route de Carcassonne ou de Perpignan. D'où l'intérêt de poursuivre l'amélioration des axes de communication majeurs de la Vallée de l'Aude, mais également de conforter et d'améliorer le réseau secondaire structurant. Améliorer et mieux coordonner l'offre de transports collectifs reste un enjeu majeur pour le territoire, principalement au sud de la Vallée de l'Aude (offre régionale TER, transport à la demande, aires de covoiturage, pérennité de la ligne TER Limoux-Quillan, ...).

Pour s'adapter aux besoins de tous les usagers, il est souhaitable de développer les modes doux de déplacement. Il est important de poursuivre l'aménagement des réseaux d'itinéraires cyclables et pédestres, qui permet de découvrir le territoire.

ENJEU II : S'APPUYER SUR LES RESSOURCES ET POTENTIALITÉS EN PRÉSENCE POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Action II-1 : Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons »

L'activité touristique et événementielle est un pilier de l'économie de la Vallée de l'Aude, et il est à ce titre nécessaire de la renforcer et de la développer, principalement via l'émergence d'un tourisme « 4 saisons ».

Ainsi, il est nécessaire de renforcer qualitativement l'offre en hébergement touristique (montée en gamme, diversification), en développant et structurant l'offre et les pôles touristiques et de loisirs en s'appuyant principalement sur les labels, le futur PNR, la valorisation des grands sites emblématiques du territoire, etc...

Il s'agit également d'utiliser le tourisme pour soutenir l'agriculture et générer de nouveaux débouchés aux productions locales via notamment la diversification de l'activité agricole autour de l'œnotourisme, les circuits-courts, etc.

Action II-2 : Conforter et optimiser le potentiel économique des activités

En lien avec les actions relatives à l'ensemble des activités économiques, le territoire de la Vallée de l'Aude souhaite afficher clairement la volonté d'optimiser et de pérenniser des piliers spécifiques de son économie locale, en s'appuyant sur ses ressources naturelles, foncières et humaines, dans le respect de leurs durabilités.

Action II-3 : Assurer un avenir à l'agriculture dans sa diversité et structurer et développer la filière forestière de la Vallée de l'Aude

L'agriculture reste une composante majeure de l'économie locale, avec au nord la viticulture, et au sud l'élevage. En ce sens, elle est au cœur du projet de territoire, et assurer son avenir constitue un réel enjeu pour la Vallée de l'Aude. Un accès facilité au foncier agricole est souhaité dans l'optique de favoriser les projets d'installation, notamment au niveau des espaces touchés par la déprise agricole.

En lien avec l'activité touristique, il est souhaité valoriser la production agricole par l'agro-tourisme, les circuits-courts et les circuits de découvertes.

En complémentarité, il convient de réunir les conditions favorables à la pluriactivité et à la diversification de l'activité agricole et forestière.

La forêt occupe une surface importante du territoire, en particulier au sud. En plus de ses fonctions écologiques et sociales reconnues, la forêt est également une filière économique à part entière qu'il convient de structurer et valoriser. En s'appuyant sur la Charte Forestière de la Haute Vallée de l'Aude et dans une logique de développement durable, la volonté est de soutenir l'exploitation durable des forêts ainsi que le développement de la filière bois (stockage, valorisation, transformation, etc.) ; encourager l'adaptation du réseau routier aux contraintes d'exploitation forestière, et générer des débouchés locaux à la forêt par une exploitation raisonnée soucieuse de sa dimension paysagère.

Action II-4 : Valoriser à l'échelle du PETR de la Vallée de l'Aude les ressources naturelles via la production d'énergies renouvelables

Dans un contexte de transition énergétique, l'ambition consiste à favoriser le développement des énergies renouvelables tout en l'encadrant afin que celui-ci ne porte atteinte, ni à la grande qualité paysagère, ni à la richesse de la biodiversité, ni à l'activité agricole. Le territoire dispose en effet de ressources naturelles insuffisamment exploitées : énergie bois, photovoltaïque, thermique géothermique, éolienne, etc...

Action II-5 : Favoriser l'accessibilité numérique et réduire progressivement les zones blanches

Complémentaire aux objectifs inscrits dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Aude, l'ambition est d'étendre progressivement les réseaux numériques, pour assurer une couverture satisfaisante du territoire. Ce déploiement doit prioritairement passer par le développement du très haut débit sur les bourgs principaux, pour respecter l'égalité des territoires. Les collectivités affichent aussi le souhait d'améliorer les problèmes de rupture de services, y compris sur la téléphonie mobile.

Pour répondre plus spécifiquement aux nouveaux besoins et comportements des entrepreneurs, la collectivité veillera à conforter le Tiers-Lieu existant sur Limoux et à lui adjoindre des services destinés aux entrepreneurs. La création de nouveaux tiers-lieux sur le territoire est également à envisager.

Action II-6 : Faire émerger une identité et développer la visibilité du territoire

Le territoire de la Vallée de l'Aude recèle un formidable potentiel de développement. La visibilité et l'attractivité du territoire passe par la valorisation, le développement et l'aménagement des différents sites qui participent à la découverte du territoire et de ses atouts. En ce sens, il convient notamment de développer les différents itinéraires qui s'inscrivent souvent dans des réseaux interterritoriaux plus vastes.

Il s'agit également d'améliorer la visibilité du territoire en développant la communication et le marketing territorial, en s'appuyant notamment sur les outils numériques.

ENJEU III : FAIRE DES SENSIBILITÉS ET DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DE LA VALLÉE DE L'AUDE UN ÉLÉMENT FÉDÉRATEUR DU PROJET

La richesse du patrimoine naturel, les identités villageoises et culturelles multiples et la qualité des paysages contribuent largement à la richesse du territoire et offrent un cadre de vie exceptionnel et préservé. De par ses composantes physiques et les activités humaines passées, notamment viticoles, agricoles et pastorales, le territoire présente ainsi de nombreux atouts qui lui confèrent une image de qualité et une authenticité particulière.

Outre la protection des espaces et des sites naturels ou bâtis, la maîtrise de la consommation de l'espace, le développement d'une urbanisation plus respectueuse de l'environnement, l'encadrement du développement des énergies renouvelables et la prévention des risques naturels contribuent pleinement à la préservation de la qualité et de l'authenticité du territoire.

Action III-1 : Préserver et valoriser le patrimoine de la Vallée de l'Aude et les sites urbains et patrimoniaux emblématiques

Il est essentiel de préserver et valoriser les grands ensembles paysagers identitaires et sensibles du territoire, de confirmer les espaces agricoles et forestiers comme entités paysagères reconnus du territoire, de lutter contre la fermeture des espaces en favorisant le maintien voire le redéploiement de l'activité agricole et pastorale, et d'intervenir qualitativement sur les entrées de villes et villages.

Dans cette optique, les décideurs locaux entendent miser sur la valorisation et la mise en réseau de l'architecture monumentale et le patrimoine bâti remarquable, la conservation et la valorisation des grands cônes de vue vers des sites emblématiques, et la valorisation et la mise en réseau du patrimoine paysager et bâti.

Action III-2 : Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique et de la ressource

Il s'agit notamment de privilégier le développement urbain sur les secteurs raccordables aux réseaux, et de tendre vers une urbanisation plus économe en espace. Par ailleurs, il convient de favoriser la conception bioclimatique dans les nouvelles constructions afin de s'adapter au mieux à l'environnement physique du lieu d'implantation et d'en tirer le meilleur profit en matière de confort d'habitation et d'efficacité énergétique.

Action III-3 : Préserver les continuités écologiques de la Vallée de l'Aude

La sauvegarde de la biodiversité ne peut se cantonner à la protection d'espaces définis et reconnus pour leur intérêt faunistique, floristique ou écologique. Dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, il convient de préserver voire de remettre en bon état les continuités écologiques sur ce territoire largement dominé par les espaces naturels. En ce sens et face au phénomène de fermeture des espaces, il convient de préserver les espaces ouverts, notamment agricoles et pastoraux, et de favoriser leur connectivité sur le plan écologique.

En outre, la préservation de la biodiversité passe essentiellement par la sauvegarde de l'intégrité des vastes espaces présentant un intérêt écologique particulier (site Natura 2000, réserve naturelle, ZNIEFF, etc ...).

Action III-4 : Prendre en compte les risques de toute nature

Il convient notamment d'intégrer les dispositions relatives aux politiques de prévention des risques de toute nature (naturels, technologiques, etc.), au sein des projets d'aménagements et de tenir compte des évolutions attendues au regard du changement climatique.

La Vallée de l'Aude est d'ailleurs un territoire particulièrement soumis aux risques d'inondation. Il convient - en respect des dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation - de privilégier un développement de l'urbanisation en dehors des zones à risque lorsque cela est possible.

Concernant le risque incendie, il s'agit d'endiguer le développement de l'habitat isolé dans les zones forestières et de favoriser la mise en œuvre des dispositions nécessaires à l'amélioration de la prévention et à l'optimisation de la lutte

Action III-5 : Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau

Bien que les masses d'eau souterraines soient plutôt en bon état, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il existe localement des problèmes en termes d'accessibilité à la ressource. En effet, en période estivale, certaines communes de la Vallée de l'Aude ne peuvent subvenir aux besoins de leurs administrés. Le changement climatique menaçant également la disponibilité de cette ressource, il convient de respecter les ressources en eau et d'aller vers une gestion plus économe.

La recherche d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est également à poursuivre.

Il s'agit également de travailler à l'amélioration de la performance et au maillage des réseaux, mais aussi de regrouper l'urbanisation pour limiter les extensions des réseaux. Cela passe par la mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable, un effort d'entretien et d'optimisation des réseaux existants, la mobilisation du potentiel foncier et bâti existant au sein des enveloppes urbaines et la mise en place de densités minimales sur les d'aménagement.

Annexe 4 : État des programmes existants ou en cours

Objet	Organisme(s)	Territoire(s)	Signataires	Période	Description Principaux Axes
Contrat de Ruralité	PETR Vallée de l'Aude	Vallée de l'Aude (Arrond. de Limoux)	Préfet Aude, PETR, Région, Départ., CC Limouxin et Pyr. Aud., Limoux, Quillan, CDC	2017-2020	Maintien et développement de l'emploi, développement de l'attractivité, Préservation de l'environ. et du cadre de vie
Contrat de Ville	Ville de Limoux - CC Limouxin	Quartier Aude Commune de Limoux	Etat, Limoux, CC Limouxin	2015-2020	Emploi et le développement Eco., habitat et cadre de vie, cohésion sociale, + égalité F-H et lutte contre les discriminations
ATI Volet urbain	CC du Limouxin	Limouxin	Région, CC du Limouxin	2016-2021	Favoriser une approche urbaine intégrée : soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone, promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination.
LEADER - GAL HVA	PETR Vallée de l'Aude	Vallée de l'Aude (Arrond. de Limoux)	PETR, Région, ASP	2014-2020	Développement d'une image commune et attractive, Appui aux filières locales, Innovation dans les services à la population, Coopération, Animation Fonctionnement du GAL
PNR Corbières-Fenouillèdes	PNR Corbières-Fenouillèdes	Partie Aude - PO	Communes adhérentes, EPCIs, Région,	Depuis 2016	Faire de la haute valeur patrimoniale préservée et reconnue un moteur de développement, Viser une autonomie énergétique diversifiée et respectueuse et anticiper les conséquences du changement climatique, ...
Contrat GSO « Carcassonne et les Citadelles du Vertige »	Département de l'Aude	Puilaurens-	Région, Département, ADT de l'Aude, Centre des Monuments Nationaux, communes concernées	2018-2021	Mise en valeur patrimoniale ; développement des activités de pleine nature ; gastronomie et œnotourisme.
Charte Forestière	CC Pyrénées Audoises	Vallée de l'Aude (Arrond. de Limoux)	CC Pyrénées Audoises, CC Limouxin	2015-2020	<u>3 enjeux</u> : Gestion et mobilisation des bois, Valorisation des bois locaux, Autres usages de la Forêt.
Contrat Territorial d'Educ. Artist. et Culturel (CTEAC)	Ville de Limoux - CC Limouxin	Limouxin	Etat, CGET, ARS, Académie Montpellier, Département, Limoux, CC Limouxin	2017-2018	Démarche territoriale concertée entre tous les partenaires, acteurs et usagers dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle
Contrat Territoire Lecture	Ville de Limoux - CC Limouxin	Vallée de l'Aude (Arrond. de Limoux)	Etat, Département, Limoux, CC Limouxin	2017-2018	Aider à la structuration du réseau de lecture publique autour de la construction de la médiathèque intercommunale à Limoux
Contrat Local de Santé	CC Pyrénées Audoises	Pyrénées Audoises	ARS, CC Pyrénées Audoises	2013-	Répondre aux besoins de la population pour l'accès aux soins, ...
Contrat Local de Santé	CC Limouxin	Limouxin	ARS, CC Limouxin	2017-	Répondre aux besoins de la population pour l'accès aux soins, ...

A ce tableau s'ajoute les Contrats Bourg-Centre sur la période 2018-2021 sur les communes de Limoux, Quillan et Saint-Hilaire, ainsi que la démarche Petites Villes de Demain, pour laquelle 5 communes ont été retenues : Chalabre, Couiza, Espéraza, Limoux et Quillan.

Annexe 5 : Contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs

Annexe 6 : Composition du Comité Technique

Les services :

- ✓ de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,
- ✓ du PETR de la Vallée de l'Aude,
- ✓ des deux Communautés de communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises,
- ✓ du Département de l'Aude,
- ✓ du PNR Corbières-Fenouillèdes,
- ✓ du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- ✓ de toute structure dont la présence serait jugée utile par les membres du comité technique, de façon ponctuelle ou permanente.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 9 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

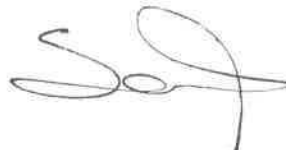
Signé à Narbonne, le 17 décembre 2021

Le préfet de l'Aude



Thierry BONNIER

La présidente du conseil
départemental de l'Aude



Hélène SANDRAGNÉ

Le président du PETR de
la Vallée de l'Aude



Pierre DURAND

En présence du président de la
CC des Pyrénées audoises



Francis SAVY

En présence de Mme Catherine BOSSIS,
représentant Mme Carole DELGA, présidente
du conseil régional d'Occitanie

